



Snowden obtient l'asile pour un an en Russie *Page B 9*



La crème glacée, à la Folie *Page B 10*



Aux vues avec... la productrice Bernadette Payeur *Page B 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIV N° 172

LE DEVOIR, LE VENDREDI 2 AOÛT 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

Déchets nucléaires: des maires sonnent l'alarme

Ottawa prévoit transporter par camion, à travers des zones habitées, de l'uranium hautement radioactif

MARCO FORTIER

Un projet fédéral visant à déplacer par camion des déchets nucléaires hautement radioactifs, sous forme liquide, provoque une levée de boucliers de maires québécois.

Une quarantaine de municipalités ont adopté une résolution demandant à Ottawa de renoncer à transporter ces résidus d'uranium enrichi de qualité militaire, qui proviennent des laboratoires

de Chalk River, en Ontario. Les gouvernements Harper et Obama ont signé un accord pour traiter ces déchets à l'abri des terroristes dans un laboratoire de Savannah, en Caroline du Sud.

Moins d'un mois après la catastrophe de Lac-Mégantic, les maires du Québec comptent « tout mettre en œuvre » pour empêcher Ottawa de faire transiter ses déchets nucléaires les plus toxiques par des zones habitées. Les élus réclament des « consultations publiques appro-

fondées », au Canada et aux États-Unis, avant toute décision sur ce sujet sensible.

« Quand il est question de matières dangereuses comme celles-là, le principe de précaution devrait s'appliquer », dit Josée Duplessis, présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal. Le conseil municipal se penchera à sa prochaine réunion, le 26 août, sur une résolution visant à mettre un frein à ce projet de transfert de déchets jugés extrêmement dangereux.

Le transport de substances radioactives est courant au Canada et partout dans le monde — et strictement réglementé. Ce qui inquiète les

VOIR PAGE A 10 : NUCLEAIRE

Lire aussi · Pas de transport de déchets radioactifs liquides sur les chemins publics. La lettre ouverte du maire d'Amqui, Gaëtan Ruest. *Page A 9*

ÉNERGIE EST

TransCanada va de l'avant

L'entreprise veut construire 1400 km de pipeline au Québec pour y transporter 1,1 million de barils de brut par jour

ALEXANDRE SHIELDS

Appuyée par le gouvernement Harper, l'entreprise TransCanada a l'intention de faire couler chaque jour plus d'un million de barils de pétrole brut de l'Ouest canadien à travers le Québec grâce à la construction d'un nouveau pipeline. Si tout se déroule selon la volonté du lobby pétrolier, 1,4 million de barils de brut pourraient voyager chaque jour dans des oléoducs situés en sol québécois d'ici quatre ans.

L'entreprise de Calgary a donc confirmé jeudi qu'elle ira de l'avant avec son « Oléoduc Énergie Est », un projet qui permettra de transporter davantage de pétrole que le controversé pipeline Keystone XL, lui aussi développé par TransCanada. Dans le cas du pipeline qui passera en sol québécois, la multinationale souhaite lui donner une capacité quotidienne de 1,1 million de barils, soit près de 300 000 barils de plus que le projet qui n'a toujours pas été approuvé par le président américain Barack Obama.

Si on ajoute à cela le pétrole que souhaite acheminer à Montréal la pétrolière Enbridge grâce à son projet d'inversion de la ligne 9B, ce sont pas moins de 1,4 million de barils de pétrole de l'Ouest qui couleront vers le Québec d'ici quatre ans.

Pour réaliser son projet de 12 milliards de dollars, TransCanada convertira en oléoduc un gazoduc de 3000 kilomètres qui va de l'Alberta à l'Ontario. Un nouveau pipeline de plus de

VOIR PAGE A 10 : PIPELINE

Lire aussi · TransCanada: déficit de confiance. L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon. *Page A 8*

QUE CONTENAIENT CES WAGONS ?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un incendie trop violent à Lac-Mégantic. « Il semblerait que le pétrole brut a réagi de façon anormale », ont déclaré jeudi les enquêteurs du Bureau de la sécurité des transports (BST), affirmant ne pas pouvoir expliquer, jusqu'à maintenant, la violence du brasier qui a dévasté le centre-ville de Lac-Mégantic à la suite du déraillement du train de la Montreal, Maine and Atlantic Railway. Le BST a terminé l'examen des lieux de la tragédie, mais poursuivra ses analyses, notamment pour connaître la composition exacte du pétrole contenu dans les wagons. La Sûreté du Québec, de son côté, a annoncé qu'elle mettrait fin à ses recherches pour retrouver les dernières victimes du drame qui a causé la mort de 47 personnes. Les dépouilles de 42 d'entre elles ont été retirées des décombres. *Page A 3*

Harper cherche un « nouveau souffle » au Québec

Le principal conseiller du premier ministre pour la province, André Bachand, quitte ses fonctions

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

À deux ans des prochaines élections fédérales et alors que le Parti conservateur fait du surplace en étant bon dernier dans les intentions de vote au Québec, Stephen Harper remanie son équipe de conseillers pour la province. Des changements qui se feront aussi sentir au sein de l'ensemble de son équipe de communication, a appris *Le Devoir*.

Conseiller du premier ministre pour le Québec depuis deux ans, André Bachand quitte ses fonctions. Selon une source, il aurait été renvoyé.

Ce changement survient moins de deux semaines après que le premier ministre Harper a aussi changé son homme de confiance au Québec au sein de son Conseil des ministres, remplaçant Christian Paradis à titre de lieutenant politique dans la province par Denis Lebel.



André Bachand

Un vieux « bleu » du Québec

Se disant lui-même conservateur nationaliste, André Bachand avait été recruté par le bureau du premier ministre en octobre 2011, après que les conservateurs eurent décroché leur majorité.

Député progressiste-conservateur de 1997 au début des années 2000, il avait claqué la porte du nouveau parti fusionné en décembre 2003, le qualifiant « de la droite, et certains diraient même de l'extrême droite ». Il a ensuite travaillé comme représentant du Québec à Ottawa, puis s'est réconcilié avec le Parti conservateur en se

VOIR PAGE A 10 : HARPER

AUJOURD'HUI



Sports · Jim Popp redescend sur les lignes de côté. Les Alouettes congédient Dan Hawkins « pour le bien de l'équipe ». *Page B 8*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 7
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 7
Sudoku..... B 6

Du canot d'écorces fines à l'urgence de l'ambulance

JEAN-FRANÇOIS NADEAU à Manawan

Dans la réserve attikamek de Manawan, située à cent kilomètres au nord de Saint-Michel-des-Saints, la trame sonore du quotidien est presque toujours la même: des cris d'enfants qui vont pieds nus aux jeux, les plaintes des chiens plus ou moins errants, celles des moteurs de véhicules tout terrain et de gros pick-up conduits par tout un chacun.

Mais ce jour-là s'ajoute aux bruits ambiants celui des génératrices. Une fois de plus, l'électricité manque à Manawan, un village d'un peu plus de 2000 habitants constitué en réserve par Ottawa en 1906.

L'électricité est coupée depuis la veille, alors que le village est à l'heure joyeuse des préparatifs pour le grand pow-wow annuel qui se tient



JEAN-FRANÇOIS NADEAU LE DEVOIR

François Newashish: « Moi, je voudrais bien montrer comment on fait des canots, avec la gomme de pin, les racines, et tout. Aujourd'hui, ce sont des objets pour les collectionneurs. On peut les vendre très cher. Mais plus grand monde ne sait comment on les fabrique. »

VOIR PAGE A 10 : MANAWAN

ACTUALITÉS

DÉCRYPTAGE

Ces artistes « stars » du 1 %

Décryptage, série en huit temps sur l'art public au Québec, aborde chaque semaine un enjeu propre à cette forme qui connaît un regain d'intérêt à l'heure de l'animation culturelle des villes. Aujourd'hui: les concours d'art public.

ISABELLE PORTER
à Québec

Certains artistes québécois gagnent tellement de concours en art public qu'ils parviennent à en vivre. Or, le processus est tortueux et beaucoup plus délicat que celui qui mène au centre d'artistes et aux galeries.

Le duo Cooke-Sasseville de Québec travaille actuellement sur 11 concours différents. Rencontrés dans leur atelier du quartier Saint-Sauveur, ils sont entourés de maquettes de réussites et de projets mort-nés.

Pour faire son chemin, explique Pierre Sasseville, il faut vendre son projet et « jongler avec le fait que les œuvres appartiennent à des organismes qui peuvent être froids à l'idée d'avoir des œuvres percutantes ».

L'autre moitié du duo, Jean-François Cooke, compare le processus de création à du « gambling ». Avec 11 projets en chantier, ils seront particulièrement audacieux sur certains d'entre eux, mais il arrive que l'autocensure menace davantage. « On en aurait un seul qu'on ne risquerait probablement pas autant », dit-il.

Créé en 1961, le programme des arts à l'architecture prévoit que 1% du budget québécois des infrastructures publiques soit investi dans une œuvre d'art. Pour les projets de 400 000 \$ et plus, on crée carrément une nouvelle œuvre.

En cinquante-deux ans, plus de 3200 œuvres se sont ainsi glissées dans les entrées des écoles, des hôpitaux et des centres communautaires. Certaines années, cela fait du gouvernement le plus gros acquéreur d'œuvres d'art au Québec.

Du scandale au succès

Dans son atelier de Montréal, le sculpteur Michel Goulet est aussi très occupé cet été. Après plus de trente ans en art public, il demeure très sensible au contexte dans lequel ses projets vont s'inscrire.

« On n'est pas là pour offusquer les gens, on est là pour les rejoindre, les rencontrer, dit-il. Quand on installe des œuvres d'art et qu'elles changent quelque chose aux habitudes des gens, ça crée toujours du grabuge et c'est un petit peu difficile à vivre comme artiste. »



Rêver le nouveau monde, de Michel Goulet. L'œuvre consiste en un ensemble de 44 chaises qui présentent sur leur siège des extraits de poèmes d'auteurs québécois.

Son expérience montre très bien à quel point le contexte peut avoir le dessus sur l'œuvre elle-même. À Québec, l'œuvre *Rêver le nouveau monde* (2008), devant la gare du Palais, s'est révélée un beau succès. Sur des chaises de métal devant la Gare, on a gravé les paroles de poètes comme Leonard Cohen ou Claude Beausoleil. Lors d'une brève visite cette semaine, on pouvait constater que peu de passants résistaient à la tentation d'y jeter un coup d'œil.

Or, une autre installation du même genre avait fait scandale au parc Roy à Montréal en 1990. Pour accueillir l'œuvre, la Ville avait privé les résidents d'un stationnement, et les plaintes se sont multipliées. Michel Goulet raconte qu'ils s'attendaient en plus à avoir une fontaine.

La plupart des concours pour le 1% fonctionnent sur invitation par les membres du jury. Pour accéder à cette première étape, les créateurs doivent être inscrits sur le registre du mi-

nistère. À partir de cette présélection, le jury choisit un petit groupe d'artistes à qui il demande de soumettre des projets plus détaillés avec maquettes et plans.

« On n'est pas là pour offusquer les gens, on est là pour les rejoindre, les rencontrer »

Ces concours demeurent assez controversés dans le milieu. Souvent, on entend dire que des artistes membres du jury favorisent des amis et en excluent d'autres. Michel Goulet est l'un de ceux à en avoir obtenu le plus ces dernières années. Mais auparavant, il a l'impression d'avoir été boudé par le système. « Pendant dix ans, je n'ai pas fait un concours, raconte-t-il. Au Québec, on dit toujours qu'un tel en a eu assez, qu'il faut passer à quelqu'un d'autre. Probablement que je n'avais pas d'amis sur les jurys ou que je n'avais que des ennemis », se rappelle-t-il avant de dire que c'est « reparti » depuis et qu'il en fait « quatre ou cinq par année depuis trois ou quatre ans ».

Michel Goulet se demande aujourd'hui si on ne devrait pas donner plus de place aux historiens et spécialistes de l'art. Outre le re-

présentant du milieu de l'art, le comité inclut un délégué de l'organisme propriétaire, un architecte et un fonctionnaire du ministère. Dans certains cas, on demande aux candidats de respecter un thème comme « la rencontre », par exemple. Parfois, mais rarement, c'est carte blanche.

Les gars de Cooke-Sasseville ne cachent pas avoir un faible pour la 2^e catégorie. « Nous, notre vision de l'art public, c'est qu'une sculpture qui est suffisamment forte par elle-même peut exister dans à peu près n'importe quel lieu, avance Pierre Sasseville. Tant mieux si après, on tire des liens avec l'existant puis le bâti autour. »

Accepter l'art actuel

Jean-François Cooke pense que c'est de cette façon qu'on va vraiment faire accepter l'art actuel. « L'autre fois, je parlais de ça avec Jasmin [Blodeau], du collectif BGL, et on se disait qu'il faut qu'on mette des "onis" dans l'espace, pour habituer le public à ça. »

Michel Goulet, lui, note que la formation en arts visuels a préparé les artistes au contexte dans lequel ils créent. « Nous, on est de la génération de l'installation, et pour installer, il faut connaître le lieu. On a beaucoup remis en question les échelles, les manières d'approcher les gens, comment on fait un parc. »


Il ajoute qu'en art public, il faut tendre des perches au public. « Il faut qu'il y ait quelque chose qui vienne les chercher immédiatement. »

Si les sculpteurs ont toujours été très bien représentés dans le programme du 1%, on constate que le secteur s'ouvre de plus en plus à d'autres disciplines. Pour la première fois en 2012, on a opté pour une performance (de Thierry Marceau) dans un bâtiment de la métropole. Une percée majeure, selon l'historienne de l'art Paule Mackrous. « Avec la performance, ils sont vraiment allés dans quelque chose de très innovant », dit-elle.

Certes, on est encore loin du jour où des artistes performeurs pourront en vivre, mais en attendant, les bonnes nouvelles se multiplient en art public. Après Montréal, qui a créé sa propre banque d'œuvres, la Ville de Québec a annoncé qu'elle y investirait désormais 1 million par an.

Pendant ce temps, les artistes d'ici sont invités de plus en plus à participer à des concours en art public à l'étranger. Depuis son atelier de Montréal, Michel Goulet construit de nouvelles chaises pour la Belgique et la France. Quant à Cooke-Sasseville, ils finalisent un projet destiné à la ville de Surrey en Colombie-Britannique.


Le Devoir

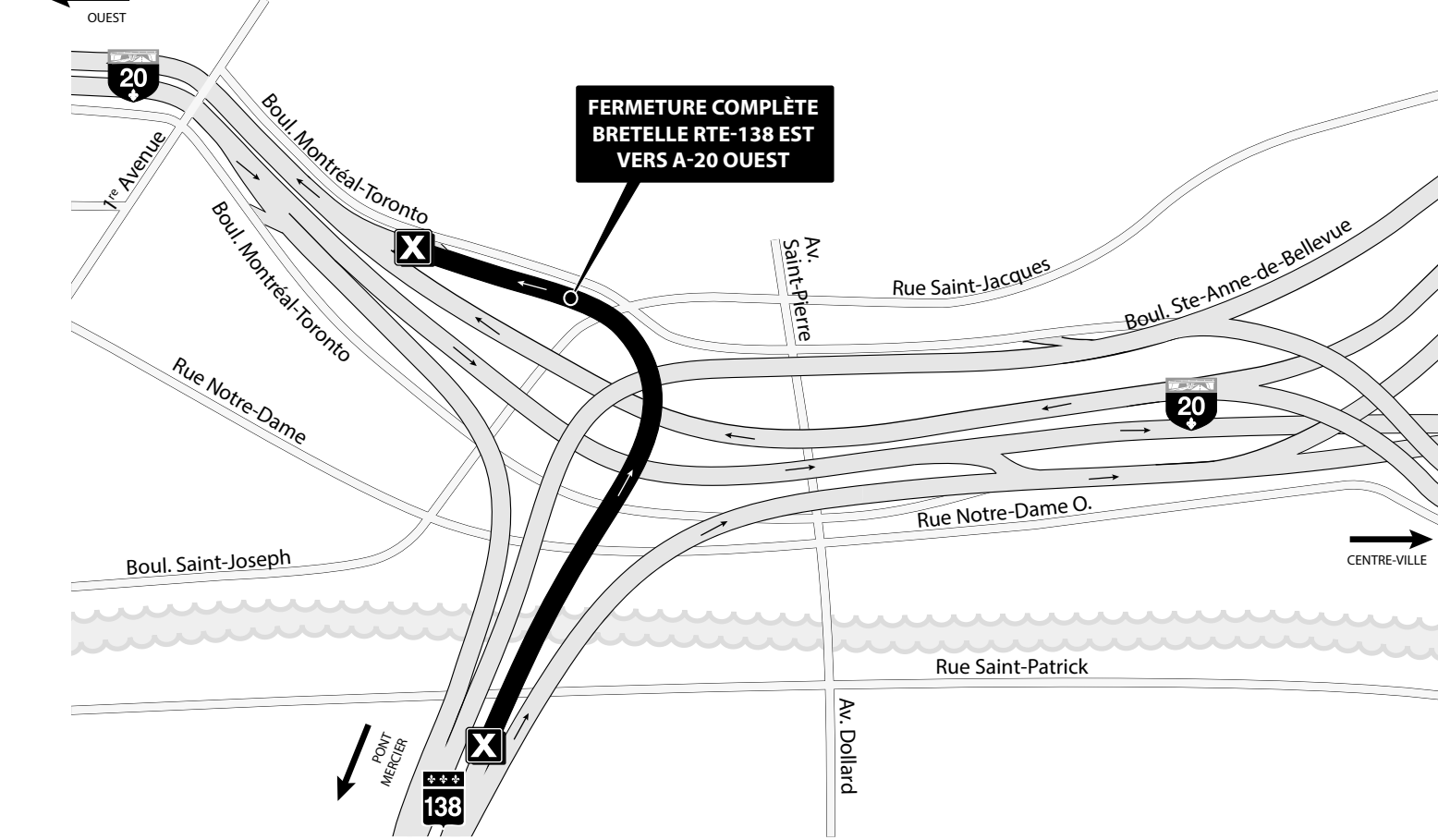


Échangeur Saint-Pierre

ENTRAVE MAJEURE

→ 10 prochaines fins de semaine





**FERMETURE COMPLÈTE
BRETELLE RTE-138 EST
VERS A-20 OUEST**


Des travaux de réparation de l'échangeur Saint-Pierre entraîneront la fermeture de la bretelle menant de la route 138 est à l'autoroute 20 ouest pour les 10 prochaines fins de semaine.


À COMPTER DE LA FIN DE SEMAINE DU 2 AOÛT

— FERMETURE COMPLÈTE DE JOUR ET DE NUIT —

X **Bretelle Rte-138 est vers A-20 ouest**
- DE 23 H 59 VENDREDI À 5 H LUNDI


Détour : emprunter la bretelle Rte-138 est vers A-20 est et suivre la signalisation de détour pour accéder à l'autoroute 20 en direction ouest.

 En cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles, la mise en place de cette entrave pourra être reportée.



quebec511.info

DES INFRASTRUCTURES
POUR TOUS



D

DOSSIER

Que font les personnes âgées en vacances?



Un dossier de
Thierry Haroun
et Mélanie Loisel.

à lire demain dans
LE DEVOIR

À lire aussi
sur ledevoir.com

ACTUALITÉS

Au tour de Transports Canada de débarquer chez MMA

PIERRE SAINT-ARNAUD

Après la Sûreté du Québec (SQ) la semaine dernière, c'était au tour de Transports Canada, jeudi, de débarquer dans les bureaux de la Montreal, Maine and Atlantic Railway (MMA), à Farnham en Montérégie, afin d'obtenir certains documents et informations dont la nature n'a pas été précisée.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) agissait en appui à Transports Canada lors de sa visite dans les bureaux du transporteur ferroviaire, dont un convoi d'hydrocarbures est à l'origine de la catastrophe qui a fait 47 morts le 6 juillet dernier à Lac-Mégantic.

Pendant ce temps, à Lac-Mégantic, la mairesse Colette Roy-Laroche n'avait toujours pas reçu de réponse aux deux mises en demeure envoyées par la municipalité à la MMA pour le remboursement des 7,8 millions qu'elle a dû payer aux entrepreneurs chargés du nettoyage du site. La MMA, qui a embauché ces entreprises en sous-traitance, ne leur a pas versé un sou depuis le début des travaux.

Frustration

M^{me} Roy-Laroche n'a pas caché une certaine frustration par rapport au mutisme de la compagnie, tout en notant que les propos de son président, Ed Burkhardt, dans différentes entrevues télévisées, indiquent qu'il ne pourra pas payer et qu'il attend des chèques de ses assureurs.

La mairesse a cependant ajouté que des discussions sont en cours entre la Ville et le ministère de la Justice du Québec pour décider de la meilleure façon de procéder par rapport à l'entrepreneur délinquant.

La Presse canadienne



JACQUES BOISSINOT PC

Colette Roy-Laroche



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ce n'est que le 9 juillet, trois jours après le déraillement, que le brasier qui a ravagé le centre-ville de Lac-Mégantic a été maîtrisé.

LAC-MÉGANTIC

Le contenu des wagons intrigue les enquêteurs

Le BST ne peut expliquer présentement la violence de l'incendie

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La violence du brasier attisé par le pétrole contenu à l'intérieur des wagons-citernes du train de la Montreal, Maine and Atlantic Railway intrigue fort le Bureau de la sécurité des transports (BST).

Près d'un mois après la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic, les enquêteurs ont entrepris l'analyse d'échantillons de pétrole provenant de plusieurs wagons-citernes du «train fantôme». Ils veulent mettre la main sur la liste exhaustive des «ingrédients». «*Ça va nous permettre de comprendre pourquoi le feu a été si violent*», a indiqué le gestionnaire des opérations ferroviaires de la région du Québec et des Maritimes, du BST, Ed Belkaloul. «*Il semblerait que le pétrole brut a réagi de façon anormale*», a-t-il lancé.

Les experts du BST effectueront également une panoplie de tests sur des pièces des DOT-111 qui ont laissé s'écouler 5,7 millions de litres de pétrole. «*Cela va nous aider à déterminer leur condition, leur réaction et leur performance*», a précisé l'enquêteur Donald Ross.

Les enquêteurs du BST ont terminé l'examen du «lieu de l'accident» au centre-ville de Lac-Mégantic, mais poursuivent des essais sur les locomotives à Vachon et sur les wagons à Nantes. «*Plus tard, on va être capables de comparer les tests qu'on fait à Vachon et à Nantes*



« Il semblerait que le pétrole brut a réagi de façon anormale »

Ed Belkaloul

avec les analyses théoriques. [...] C'est une manière de valider exactement les forces de freinage appliquées sur le convoi », a expliqué M. Belkaloul.

Information cruciale

Le BST va aussi s'affairer à «recueillir des renseignements [supplémentaires]» auprès de la MMA et de Transports Canada «afin de comprendre la relation qu'il y a entre l'agence de réglementation, Transports Canada, et la compagnie de chemins de fer, ainsi que mieux comprendre les procédures utilisées par cette compagnie». La MMA participe de bonne foi à l'enquête du BST, a fait savoir M. Belkaloul. «*A date, tout va bien. On obtient les résultats qu'on demande. Dans toutes les enquêtes, c'est un peu la même affaire: il faut négocier. Mais, en général, ça marche. Il n'y a pas eu vraiment d'obstacles majeurs.*»

La professeure spécialisée en gestion de sites contaminés

Rosa Galvez-Cloutier partage les interrogations du BST concernant le ou les produits réfugiés à l'intérieur des wagons-citernes. «*La question se pose: est-ce que les 72 wagons contenaient tous la même chose? Je pense que non*», a-t-elle affirmé.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) connaît-il la composition exacte des millions de litres de pétrole qui se sont écoulés après le déraillement du train de la MMA? «*C'est une information cruciale qui n'a pas été révélée.*»

Le retrait des «safety data sheets» des wagons-citernes dans le bal de la déréglementation du transport ferroviaire a à coup sûr forcé le MDDEFP à agir «par tâtonnements» depuis le samedi 6 juillet, selon M^{me} Galvez-Cloutier. À son avis, le ministère ne détient toujours pas toutes les infor-

mations pour diriger les opérations de décontamination et de nettoyage.

Fin des recherches

La conscience tranquille, la Sûreté du Québec et le Bureau du coroner ont mis fin mercredi aux recherches des dernières victimes de la tragédie ferroviaire, qui a arraché la vie à 47 personnes. Les enquêteurs ont extirpé au moins 42 victimes des décombres depuis le déraillement du train de la MMA, au début juillet. «*Aujourd'hui, nous avons la certitude que tout ce qui pouvait être fait a été fait, et non seulement ça, c'a été bien fait*», a déclaré le porte-parole de la Sûreté du Québec, Guy Lapointe, tout juste avant d'annoncer officiellement «la fin des recherches sur la scène de crime».

Le Bureau du coroner n'avait plus espoir de retrouver d'autres victimes dans le centre-ville de la petite municipalité. «*On conclut les travaux aujourd'hui avec la conviction profonde et sincère qu'on a fait tout ce qui est humainement possible pour retrouver toutes les personnes portées disparues*», a dit la porte-parole de l'organisation, Geneviève Guilbault.

Trente-huit personnes ont été formellement identifiées à ce jour. Le Bureau du coroner a bon espoir de lever le voile sur l'identité d'autres victimes, bien que le travail d'identifica-

tion soit maintenant «*extrêmement complexe*» en raison de l'«état» et de la «taille» des restes humains retrouvés au fil des derniers jours. «*Ce travail d'identification là qui reste à faire va donc exiger du temps et de la patience*», a averti M^{me} Guilbault.

Le bilan de 42 victimes pourrait être appelé à être revu à la hausse, a-t-elle fait remarquer. «*Il y a des éléments qui ont été retrouvés sur le site au cours de la deuxième phase des travaux. Il est possible que ces éléments-là, une fois expertisés, nous permettent de confirmer l'identité de certaines des victimes qui sont toujours portées manquantes.*»

De retour à la maison

«*J'ai une bonne nouvelle!*», a dit jeudi la mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy-Laroche, avant d'indiquer qu'une centaine de personnes pouvaient retrouver leur domicile. La zone évacuée a été délimitée de nouveau de sorte que 50 logements ou maisons étaient accessibles en fin d'après-midi à leurs locataires. Les résidents de Lac-Mégantic n'ont toutefois pas retrouvé leur centre-ville — ou ce qu'il en reste — jeudi, puisque le site présente toujours des «risques pour la santé». «*Un peu de travail [doit être fait] encore*» avant la levée de l'évacuation, a dit le lieutenant Lapointe.

Le Devoir

De nouvelles normes pour les rejets d'eaux usées municipales

Le nouveau règlement se veut une réponse à la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Québec s'apprête à adopter un nouveau règlement pour resserrer les normes entourant les rejets d'eaux usées municipales. Le gouvernement Marois en profite pour rappeler à Ottawa, qui s'est doté de sa propre stratégie pancanadienne sur les eaux usées, qu'il s'agit d'une compétence provinciale et qu'il ne compte pas se soumettre à la réglementation fédérale.

Le projet de règlement, publié dans la Gazette officielle du 15 mai 2013, prévoit «des normes de rejet à l'émissaire, l'interdiction de débordement d'eaux usées non traitées par temps sec, l'obligation pour le personnel affecté à l'opération des stations d'épuration d'avoir une compétence reconnue, ainsi que l'obligation pour l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement de faire un suivi minimal des rejets et des débordements, de

nir un registre et de produire des rapports et avis», peut-on lire dans le document d'explication publié sur le site du ministère de l'Environnement, qui a tenu des consultations publiques du 15 mai au 13 juillet dernier.

Le gouvernement Marois ne se cache pas de ses intentions. S'il veut, d'une part, «poursuivre les efforts d'assainissement des eaux usées municipales [...] pour redonner à la population québécoise des cours d'eau en santé», c'est également une réponse bien québécoise à la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

Dans un autre document du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), on peut en effet lire que «bien qu'il souscrive aux objectifs poursuivis par cette stratégie [pancanadienne], le Québec n'a pas officiellement adhéré à celle-ci

parce qu'il n'a pas obtenu à ce jour les garanties demandées au gouvernement fédéral à l'égard du respect de ses compétences et d'une contribution fédérale adéquate aux investissements qui seront requis».

Des travaux de 3 milliards

La solution passait donc, pour le gouvernement Marois, par l'adoption de son propre projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. «*Par ce geste, le Québec démontre sa volonté d'exercer pleinement ses compétences en ce domaine et d'être soustrait de l'application du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement édicté par le gouvernement fédéral le 19 juin 2012.*»

Québec espère pouvoir conclure un accord avec Ottawa, ce qui «permettra d'éviter les dédoublements en faisant en sorte que seul le règlement québécois soit appliqué au Québec». Les nouvelles normes québécoises seront «au moins

équivalentes» à celles énoncées par Ottawa.

Ce projet de règlement obligera les municipalités à réaliser d'importants travaux de modernisation de leurs usines de traitement des eaux, ce qui nécessitera, selon les estimations de Québec, des investissements de 3 milliards de dollars, dont une «part significative» devrait être assumée par Ottawa.

Les municipalités du Québec qui ne répondent pas aux nouveaux standards bénéficieront d'une période de transition allant, selon le niveau de risque environnemental qu'elles représentent, de 2020 à 2040.

Le gouvernement peut adopter le projet de règlement 60 jours après sa parution dans la Gazette officielle, qui a eu lieu le 15 mai dernier. Joint par Le Devoir, le bureau du ministre de l'Environnement n'était pas en mesure, jeudi, de préciser à quelle étape était rendu le projet de réglementation.

Le Devoir

Terrebonne assure prendre au sérieux le traitement des eaux

La Ville de Terrebonne admet avoir eu des manquements en ce qui concerne la gestion des eaux usées, ce qui lui a valu sept infractions, comme le révélait Le Devoir jeudi, mais assure «prendre très au sérieux» le traitement des eaux usées.

«*C'est vrai que c'est immense, sept infractions en six ans, mais ce sont quand même des éléments mineurs*, se défend Luc Papillon, directeur général adjoint de la Ville de Terrebonne. «*On peut avoir, dans certains cas, qu'une seule infraction qui génère une contamination bien plus importante que ce que nous avions ici.*»

La Ville affirme avoir consacré, ces dernières années, des sommes importantes pour l'amélioration de ses installations, notamment à

l'usine de prétraitement des eaux usées industrielles de La Plaine, qui lui a valu plusieurs avis de non-conformité. «*Il y a eu certains problèmes techniques reliés à ce nouvel équipement à l'époque, ainsi qu'à la technologie utilisée pour faire le prétraitement. Des modifications ont été apportées à l'équipement pour le rendre conforme.*»

Quant à l'aménagement d'un ouvrage de surverse, la Ville affirme l'avoir fait en «situation d'urgence» et «de façon temporaire», le temps de procéder aux travaux correctifs d'une station de pompage défectueuse, ce qui lui a valu un autre avis d'infraction du ministère de l'Environnement. «*Au lieu de nous aider, ils jouent à la police*», déplore Luc Papillon.

ACTUALITÉS

Travailleur humanitaire au XXI^e siècle, un métier en danger ?

AGNES PEDRERO
à Genève

«Go, go!», lance un militaire à cinq délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'engouffrant dans un 4x4, qui pénètrent dans les bois tandis que des explosions sont entendues non loin, laissant une fumée blanche.

La scène semble réelle. Pourtant, elle ne l'est pas. Bienvenue en Algésie, pays imaginaire créé par l'ONG il y a 15 ans dans les bois de Genève en Suisse. Un territoire où les rebelles du Front de libération séquane affrontent les autorités et où les nouveaux délégués de l'organisation humanitaire apprennent à mieux affronter les dangers croissants auxquels ils sont confrontés: attaques, enlèvements ou bombardements d'hôpitaux. Les délégués doivent avoir entre 25 et 35 ans et sont près de 200 par année à passer le test.

Check-point militaire

Dans les bois de Genève, le programme est le même. Check-point militaire, visite d'un hôpital détruit ou d'un camp de déplacés... tout cela sur huit jours, avec une formation pratique et théorique.

Par petits groupes de cinq environ, les nouveaux délégués du CICR partent en 4x4 dans la forêt de Genève. Ils doivent se rendre dans un camp de déplacés, mais rencontrent en chemin un poste de contrôle militaire.

Certains délégués sont éloignés du groupe par un militaire qui les tient en joue avec un véritable fusil d'assaut. Les délégués doivent alors savoir utiliser les bons mots, expliquer leur neutralité et leur mission, pour être libérés. «Parfois, les faux militaires du CICR haussent le ton s'ils ne sont pas satisfaits du comportement des nouveaux délégués», explique à l'AFP un porte-parole du CICR, Philippe Marc Stoll.

Une fois le jeu de rôle terminé, le briefing est sévère, mais l'examen n'est plus éliminatoire. Cette fois, un des faux militaires, Benjamin Eckstein, s'énerve, car les délégués ont laissé un soldat armé monter dans la voiture, ce qui en fait «une cible militaire légitime».

«La simulation que nous avons eue sur le terrain était vraiment réelle», s'enthousiasme Gaia Pallesi, envoyée à Bogota en Colombie. Cela permet de corriger les erreurs et de les «éviter sur le terrain», fait valoir Nezar Tamine, qui part pour Beyrouth.

Lourd bilan

Difficile pour autant d'éviter tous les dangers. «2012 a été l'année la plus difficile pour le CICR en matière de sécurité depuis 2003 et 2005», selon le patron de l'ONG, Peter Maurer.

En Syrie, le conflit a déjà coûté la vie à 20 employés du

Croissant-Rouge national. Les temps sont durs pour les organisations humanitaires, alors que les conflits — comme en Syrie — tendent à s'éterniser.

En 2011, 308 travailleurs humanitaires ont été tués, enlevés ou blessés, un record, selon les dernières statistiques de Humanitarian Outcomes, un groupe de chercheurs basé aux États-Unis et dont les données sont suivies par l'ONU. La plupart des attaques ont lieu dans un petit nombre de pays: Afghanistan, Somalie, Sud-Soudan, Pakistan et Soudan.

Après un repli en 2010, le nombre total d'incidents contre les travailleurs humanitaires a repris du terrain, confirmant une tendance enregistrée depuis 2005, en particulier en ce qui concerne les enlèvements.

Selon les Nations unies, les enlèvements sont le type d'atteinte à la sécurité des agents, qui connaît l'augmentation la plus rapide. Il y a eu ainsi 87 travailleurs humanitaires enlevés en 2012 contre 24 en 2002, selon Humanitarian Outcomes. «Nous étions pris dans des feux croisés il y a 10 ou 20 ans, maintenant nous sommes pris pour cible», explique à l'AFP le patron du département des situations d'urgence au Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), Amin Awad.

Au HCR, les délégués envoyés dans les situations d'urgence participent aussi à des jeux de rôle — en Allemagne, Suède et Norvège. Prise d'otage, enlèvements, stress, tout est fait pour qu'ils soient «prêts au pire», dit M. Awad.

Défendre la neutralité

Pour sa part, l'ONU augmente aussi les préparatifs et a lancé en novembre 2011 une version révisée du cours de formation en ligne Sécurité de base en mission. Et depuis cinq ans, le personnel envoyé sur les urgences reçoit en plus une formation spécifique, explique un porte-parole du Bureau de coordination des Affaires humanitaires de l'ONU, Jens Laerke. À l'ONU, la formation pour le terrain «s'est professionnalisée ces derniers 4-5 ans, mais il y a encore du travail à faire», reconnaît-il.

D'autres soulignent l'importance de défendre la neutralité des ONG afin de garantir leur sécurité. Mais, «quand vous avez 10000 ONG, les gens ne savent plus» qui vous êtes, explique Philippe Ruscassier, responsable de la formation chez Médecins sans frontières et qui a organisé des jeux de rôle pour l'Institut de formation pour les métiers de l'humanitaire Bioforce à Lyon en France.

Mais malgré les dangers, le nombre d'ONG travaillant dans l'humanitaire n'a jamais été aussi élevé. On les trouve désormais presque partout sur la planète, et ils sont donc toujours plus exposés aux risques.

Agence France-Presse



Un cultivateur tient dans ses mains deux épis de maïs MON810 (à droite sur notre photo) aux côtés de deux épis non transgéniques.

FRANCE

L'interdiction de cultiver le maïs transgénique de Monsanto est levée

Paris — Le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative française, a annulé jeudi l'interdiction de cultiver en France le maïs transgénique MON810 du géant américain Monsanto.

Le gouvernement a aussitôt annoncé qu'une décision sur l'avenir de ce maïs transgénique en France serait prise «avant les prochains semis qui auront lieu entre avril et juin 2014».

L'interdiction par la France de cultiver cet organisme génétiquement modifié (OGM) avait déjà été suspendue en 2011 par la justice pour carence de fondement juridique, avant qu'un nouveau moratoire soit instauré en mars 2012. «Faisant application du droit de l'Union européenne, comme interprété par la Cour de justice de l'Union européenne, le Conseil d'État a annulé l'ar-

rêté du ministre de l'Agriculture du 16 mars 2012», indique le communiqué du Conseil d'État.

«Il ressort en effet de la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE qu'une telle mesure ne peut être prise par un État membre qu'en cas d'urgence et en présence d'une situation susceptible de présenter un risque important mettant en péril de façon manifeste la santé humaine, la santé animale ou l'environnement», souligne le texte.

Les ministres français de l'Agriculture et de l'Environnement ont fait savoir qu'une décision sera prise «avant les prochains semis qui auront lieu entre avril et juin 2014».

Interrogé jeudi matin sur la radio privée Europe 1, le ministre socialiste de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, avait souligné que «le Conseil d'État n'est pas

le décideur, ce n'est pas lui qui dit si on peut ou pas interdire les OGM, il ne s'appuie que sur la base juridique pour dire si elle est valide ou pas».

Opposition

Le ministre avait laissé entendre qu'en cas d'annulation de l'interdiction, son gouvernement prendrait de nouvelles dispositions légales pour interdire ce maïs. «Quelle que soit la décision, la ligne du gouvernement sera la même: nous ne sommes pas favorables aux OGM, notamment au Mon810, qui est un maïs résistant aux herbicides», a déclaré M. Le Foll. Il y a autre chose à faire, il existe des techniques aussi performantes, voire plus», selon le ministre.

Le maïs MON810 de Monsanto est le seul OGM cultivé en Europe, notamment en Espagne et au Portugal. Le géant

allemand de la chimie BASF a renoncé à produire dans l'UE sa pomme de terre Amflora.

La France, comme d'autres pays européens (Autriche, Hongrie, Grèce, Roumanie, Bulgarie, Luxembourg), a interdit depuis 2008 la culture du MON810 sur son sol. Elle importe néanmoins des produits génétiquement modifiés pour l'alimentation animale ou l'industrie agro-alimentaire.

En 2011, à la suite d'une décision de la Cour de justice européenne, le Conseil d'État français avait déjà levé la suspension de culture appliquée au MON810.

Le gouvernement de droite avait alors réagi en mars 2012 en produisant un nouvel arrêté interdisant temporairement la culture de ce maïs transgénique.

Agence France-Presse

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Baird qualifie la loi anti-gais de «haineuse»

MIKE BLANCHFIELD

Ottawa — Le ministre des Affaires étrangères du Canada, John Baird, a décrit la loi controversée qui mettra un frein au militantisme pour les droits des homosexuels en Russie comme étant haineuse, ajoutant qu'elle pourrait même inciter à la violence.

Au cours d'une entrevue exclusive à La Presse canadienne, M. Baird a affirmé que le Canada avait tenté de convaincre la Russie de ne pas aller de l'avant avec cette loi.

M. Baird a exposé les grandes lignes de huit rencontres, qui ont eu lieu depuis janvier, au cours desquelles des fonctionnaires canadiens ont débattu de la question avec les Russes avant et même après que le président Vladimir Poutine eut approuvé la loi à la fin du mois de juin.

Le ministre se dit très inquiet des commentaires tenus par le ministre russe des Sports, Vitaly Mutko, jeudi,

qui affirme que la nouvelle loi sera appliquée durant les Jeux olympiques de Sotchi en 2014.

M. Baird se dit au courant de crimes haineux commis contre les gays en Russie et de l'intimidation qui a lieu sur Internet depuis quelques jours, voire quelques semaines.

Propagande

Le ministre a assuré que le Canada travaillera avec des pays plus ouverts d'esprit comme les États-Unis et le Royaume-Uni afin de convaincre la Russie de changer la loi à quelques mois des Jeux olympiques. «Même si nous sommes préoccupés pour les Jeux olympiques, ça ne signifie rien. Ce ne sont que deux, trois ou quatre semaines pour les athlètes, les participants et les visiteurs», a déclaré M. Baird lors d'un entretien téléphonique depuis la Colombie.

«Cette loi mesquine et odieuse aura une incidence sur tous les Russes durant 365 jours, chaque année. C'est une



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE
Le ministre des Affaires étrangères du Canada, John Baird

incitation à l'intolérance, qui engendre la haine. L'intolérance et la haine engendrent la violence», a-t-il ajouté.

La loi permet l'imposition d'amendes aux individus accusés de diffuser aux mineurs de «la propagande de relations sexuelles non traditionnelles», et propose même des sanctions pour ceux qui expriment de telles opinions en ligne ou dans les médias. Les activités de fierté gaie sont également interdites.

Plus tôt jeudi, M. Mutko a dit que la loi s'appliquerait aux athlètes et aux visiteurs durant les Jeux. «Cela ne signifie pas que les athlètes homosexuels seront interdits d'entrée à Sotchi», a-t-il précisé dans une entrevue avec R-Sport, le fil sportif de l'agence de nouvelles d'État RIA Novosti. Mais si ceux-ci vont dans la rue et commencent à faire de la propagande, alors ils seront redevables.»

La Presse canadienne



AHMAD AL-RUBAYE AGENCE FRANCE-PRESSE

L'année 2012 a été difficile pour le Comité international de la Croix-Rouge.

Congédié ?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.
Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE
514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

LOTO QUÉBEC
Résultats des tirages du : 2013-07-31
649: 05 15 30 35 compl. 42 46 49
499: 07 20 24 09 compl. 26 35 44
Prochain gros lot (approx.) : 3 500 000 \$
Extra 1155720
Lotto MAX
CE SOIR, 30 MILLIONS \$
(approximatif)
En cas de départé entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Les frais imposés par Ottawa mécontentent les entreprises

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Si les employeurs canadiens veulent embaucher des travailleurs étrangers temporaires, ils devront maintenant payer 275 \$ de plus par travailleur. En imposant ces nouveaux frais, le gouvernement fédéral espère réduire le recours à cette main-d'œuvre venue de l'extérieur pour combler temporairement des postes en sol canadien. Mais les entreprises accusent Ottawa de vouloir faire des profits sur leur dos.

Les conservateurs avaient annoncé, dans leur budget du printemps, qu'ils ajouteraient

«J'ai l'impression que le gouvernement va faire de l'argent; il ne va pas simplement rentrer dans ses frais»

de nouvelles embûches aux entreprises qui veulent recourir au programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) en augmentant la pression financière pour qu'ils cherchent d'abord à embaucher des Canadiens.

Ottawa a précisé, mercredi, qu'il en coûtera 275 \$ par poste demandé au ministère des Ressources humaines. Il explique, dans la *Gazette du Canada* de cette semaine, que cette somme servira à couvrir les frais pour traiter les demandes, frais qui sont en ce moment assumés par le ministère, et donc par les contribuables, justifie le fédéral.

C'est que le recours aux TET a explosé depuis quelques années — le nombre de demandes a plus que doublé entre 2006 et 2012, où l'on en comptait 182714. L'an dernier, les entreprises au pays ont demandé «environ 60% de plus de postes de TET que ce dont elles avaient vraiment besoin», explique en outre le gouvernement dans la *Gazette du Canada*. En augmentant la facture pour les employeurs, Ottawa espère réduire ce chiffre de 30%. Ce qui n'annulera pas complètement la croissance des demandes, mais devrait la freiner.

Or la Chambre de commerce du Canada affirme que «le fardeau, surtout pour les PME, est trop lourd». Surtout que la demande peut finir par être rejetée. À son avis, les revenus du gouvernement surpasseront les coûts de ce système de frais. «J'ai l'impression que le gouvernement va faire de l'argent; il ne va pas simplement rentrer dans ses frais», a dit la porte-parole Émilie Potvin.

Des frais jugés excessifs

Une analyse partagée par Denis Hamel, de la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre étrangère (FERME). «Je suis estomaqué. C'est carrément excessif», a-t-il affirmé. Il déplore le fait que la facture s'applique à chaque travailleur recruté plutôt qu'aux dossiers qui peuvent en regrouper plusieurs. Car certaines compagnies n'ont que deux ou

trois TET, tandis que d'autres peuvent en compter 125. «Là, on parle de presque 35 000 \$. C'est des coûts énormes.»

Tel que promis, la majorité des employeurs du secteur agricole sont exemptés de la réforme. Mais il reste que 800 TET, recrutés par quelque 50 employeurs représentés par FERME, ne sont pas protégés car ils viennent au pays sous le volet des professions peu qualifiées. Ils œuvrent dans des secteurs périphériques à l'agriculture, comme en aménagement paysager ou à la transformation alimentaire de produits des récoltes. «Ca va se traduire soit par une charge plus lourde pour les entreprises, ou bien nos fruits et légumes vont aller se faire transformer aux États-Unis», prédit M. Hamel.

La réforme conservatrice a aussi augmenté le prix des permis de travail. Le fédéral suspend enfin temporairement le traitement accéléré des demandes et exige désormais des employeurs un plan pour démontrer qu'ils pourront se doter d'un effectif entièrement canadien.

Le Devoir

SÉNAT

La GRC veut approfondir son enquête sur Brazeau

MURRAY BREWSTER
STEVE RENNIE

à Ottawa

Des documents judiciaires récemment publiés montrent que la Gendarmerie royale du Canada veut enquêter plus en profondeur sur les dépenses du sénateur Patrick Brazeau et sur les exemptions de taxes qu'il aurait réclamées en profitant de son statut d'Indien.

Les nouveaux documents ayant été dévoilés indiquent que la GRC veut creuser davantage dans les affaires financières de M. Brazeau.

L'ancien conservateur a été accusé d'abus de confiance pour avoir réclamé injustement des remboursements de frais de voyage et de logement, selon la poursuite. La GRC a demandé au Sénat d'obtenir plus d'informations à son sujet, dont ses relevés de présence à la Chambre haute.

Le caporal Greg Horton a présenté la requête au tribunal jeudi, en plaidant que la police avait de bonnes raisons de croire que M. Brazeau ne vivait pas où il le prétendait. L'adresse qui apparaissait sur son passeport et sur son permis de conduire du Québec était celle de son beau-père, qui demeure sur la réserve Kinw Zibi Mika, à Maniwaki. M. Brazeau aurait utilisé cette adresse pour réclamer une exemption de taxes en vertu de son statut d'Indien entre 2004 et 2008.



Patrick Brazeau

Cette enquête criminelle n'a pas rapport avec l'enquête sur des allégations d'abus de confiance au Sénat, ni avec les accusations de voies de fait et d'agression sexuelle déposées contre lui en février.

M. Brazeau, âgé de 38 ans, a plaidé non coupable aux accusations d'agression et les allégations d'abus de confiance n'ont toujours pas été prouvées en Cour.

La GRC soutient que M. Brazeau dit habiter dans la maison de son père située à Maniwaki, au Québec, à environ 140 kilomètres au nord d'Ottawa. «L'enquête a déterminé que Brazeau ne vit pas à Maniwaki et qu'il ne possède pas de maison là-bas», peut-on lire dans le dossier du tribunal.

Les sénateurs vivant à plus de 100 kilomètres de la capitale fédérale peuvent réclamer les coûts reliés à l'achat ou à la location d'une résidence secondaire à Ottawa, un avantage qui attire de plus en plus l'attention des enquêteurs.

La GRC enquête aussi sur le sénateur Mike Duffy et sur le sénateur libéral Mac Harb, pour abus de confiance.

Un comité sénatorial a ordonné à M. Brazeau de rembourser 48 000 \$ à la suite des conclusions du rapport de vérification indépendante sur ses dépenses, une décision qu'il conteste.

La Presse canadienne

Blanchard estime avoir les mains liées

Montréal a accordé un contrat d'asphaltage à l'une des firmes de Tony Accurso

MÉLANIE LOISEL

Le maire de Montréal, Laurent Blanchard, se sent dépourvu depuis que la Ville de Montréal a dû accorder, mercredi, un contrat d'asphaltage de 2,2 millions à l'une des firmes de Tony Accurso.

Le maire a indiqué que la Ville n'avait pas les pouvoirs législatifs d'annuler un contrat d'abord accordé à la firme Louisbourg SBC, en avril dernier. «Nous avons donné des contrats à sept compagnies qui produisent de l'asphalte pour la Ville. Nous avons accordé un contrat à la firme Louisbourg SBC, qui a cédé ses actifs au Groupe Hexagone, et nous avons été surpris d'apprendre que Hexagone avait cédé une partie de ses actifs à la firme Simard-Beaudry Construction, qui appartient à Tony Accurso», a expliqué monsieur Blanchard, qui a pris connaissance de ces transactions au début juillet.

La Ville a alors fait des vérifications pour revenir sur sa décision, mais les lois municipales l'en empêchaient. «On nous dit qu'on fait affaire avec des bandits, mais nous sommes une institution et nous n'avons pas le choix de respecter les lois, même si nous constatons des lacunes», affirme le maire Blanchard.

Crainte de poursuite

Il reconnaît d'ailleurs que la Ville était au courant que la firme Louisbourg SBC, à qui le contrat d'asphaltage a d'abord été accordé, appartenait aussi à Tony Accurso.

«On le savait, mais on avait demandé à l'Autorité des marchés financiers de faire des vérifications pour savoir si nous pouvions lui accorder des



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Tony Accurso a été arrêté en avril 2012 et accusé de fraude, corruption et abus de confiance dans un réseau de partage de contrats municipaux.

contrats publics. Nous ne pouvions pas savoir que le contrat allait se retrouver entre les mains d'une autre firme d'Accurso», mentionne M. Blanchard, qui précise que rien n'empêche de toute façon la Ville d'accorder des contrats municipaux à l'entrepreneur Tony Accurso.

«Il n'a pas encore été jugé, il a seulement été reconnu coupable de fraude fiscale à Revenu Canada, ce qui ne permet pas à la Ville de l'inscrire sur la liste noire des entrepreneurs à qui il est interdit d'accorder des contrats publics», ajoute-t-il.

Le chef de l'opposition, Richard Bergeron, croit que l'administration Blanchard aurait dû «laisser tomber le

contrat», même s'il y avait des risques de poursuite. «Cette timidité de la Ville de Montréal, cette crainte d'être poursuivie par Tony Accurso et tout son conglomérat d'entreprises, je ne l'ai jamais comprise», a-t-il déclaré.

Manque de cohérence

Le candidat de l'Équipe Couderre Lionel Perez a pour sa part déploré le manque de cohérence de l'administration. «Ce n'est pas normal qu'un entrepreneur soit sur la liste noire pour 60 \$ et qu'un autre puisse continuer de faire affaire avec la Ville alors que des millions de dollars sont en jeu», a-t-il noté en faisant référence à l'entrepreneur de Mascouche,

qui avait reconnu à la commission Charbonneau avoir remis un pot-de-vin de 60 \$ à deux cols bleus.

Le maire Blanchard a tenu à dire qu'une lettre avait été envoyée à l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir. La Ville demande à l'AMF de vérifier rapidement le profil de la firme Simard-Beaudry Construction pour s'assurer qu'elle est admissible à soumissionner pour des contrats publics.

Elle souhaite aussi que le gouvernement Marois modifie les lois qui régissent l'attribution des contrats.

Le Devoir

Québec veut favoriser l'intégration des migrants

Québec — Le gouvernement du Québec annonce l'entrée en vigueur de nouvelles règles et procédures d'immigration afin de sélectionner les candidats selon les domaines de formation les plus recherchés sur le marché du travail.

Québec veut aussi améliorer la gestion des demandes afin de maximiser l'apport des immigrants à la société et de valoriser davantage la maîtrise du français.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy, veut que les personnes qui choisissent le Québec puissent non seulement vivre et travailler en français, mais qu'elles puissent aussi se trouver plus facilement un emploi.

Ainsi, les candidats à l'immigration devront démontrer une meilleure connaissance du français qu'auparavant. Une nouvelle liste des domaines de formation les plus prisés sera également mise en application afin de mieux arrimer l'immigration aux besoins actuels du marché du travail.

M^{me} De Courcy ne craint pas que les immigrants potentiels soient échaudés par les modifications. Selon elle, les «mesures ne bloquent pas les demandes. Au contraire, les gens semblent bien s'y adapter.»

Pour prouver ce qu'elle avance, la ministre cite l'exemple de la Chine. Elle explique que seulement pour la journée de jeudi, quelque 350 demandes ont été acheminées en provenance de ce pays de la part «d'immigrants investisseurs».

De nouvelles règles entreront en vigueur le 31 mars prochain pour les demandes de certificat de sélection présentées par des candidats travailleurs qualifiés, investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes.

La Presse canadienne

VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE
2, 3 ET 4 AOÛT

ÉCONOMISEZ
10%
AVEC TOUT ACHAT
DE 100 \$
ET PLUS

La modération a bien meilleur goût.

Educ'Alcool

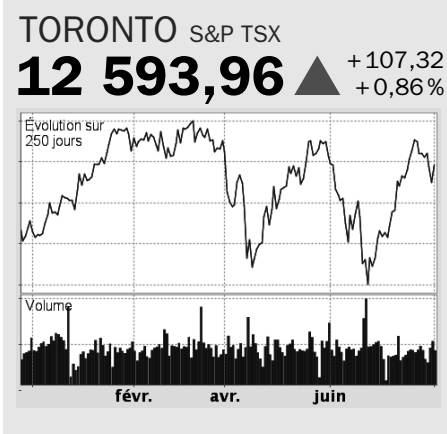
PRENEZ GOÛT À NOS CONSEILS



18+

Exclus de cette offre: titulaires de permis, SAQ Dépôt, agences de la SAQ et comptoirs Vin en vrac. L'offre Economisez 10% avec tout achat de 100 \$ et plus (après toute autre réduction, incluant les bons de réduction) est en vigueur les 2, 3 et 4 août 2013 seulement et s'applique uniquement aux produits offerts en succursale, à l'exception des cartes-cadeaux SAQ, des cartes de dégustation et des bons-cadeaux «Les Connaisseurs», ainsi que des produits commandés par l'entremise du service des commandes privées et de ceux en vente dans le catalogue Le Courrier vinicole. La consigne sur les bières est exclue du montant d'achat donnant droit à l'escompte. Promotion également offerte dans SAQ.COM. Achats non cumulatifs. Aucune mise de côté n'est acceptée. 18 ans ou plus.

MARCHÉS BOURSIERS



LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
S&P TSX	165 720	12 593,96	+107,32	0,9	Matériaux	54 224	224,21	-1,20	-0,5
S&P TX20	56 055	561,92	+3,72	0,7	Immobilier	5 794	222,64	-2,11	-0,9
S&P TX60	91 837	721,40	+6,72	0,9	Télécoms	4 851	109,78	+0,39	0,4
S&P TX60 Cap.	91 837	797,72	+7,42	0,9	Serv. collect.	3 679	210,99	-1,47	-0,7
Cons. de base	3 196	302,65	+0,82	0,3	Métaux/minerais	12 635	712,57	+10,39	1,5
Cons. discrét.	4 484	123,15	+1,67	1,4					
Énergie	46 448	259,95	+5,73	2,2					
Finance	16 950	206,54	+0,93	0,4					
Aurifère	39 826	178,95	-3,62	-2,0					
Santé	2 511	84,53	+2,62	3,2					
Tech. de l'info	3 626	31,70	+0,11	0,4					
Industrie	12 395	141,44	+1,87	1,3					

TSX CROISSANCE

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
TSX Venture	58 360	921,02	+3,68	0,4

Consultez toutes les cotes boursières sur www.vmdconseil.ca

HIER À LA BOURSE: Toronto a clôturé fortement en hausse, au cœur de données solides sur les fabricants en Chine et aux États-Unis. L'indice composé S&P/TSX a avancé de 107,32 points, à 12 593,96. La moyenne Dow Jones a gagné 128,48 points, à 15 628,02, tandis que le Nasdaq a avancé de 49,37 points, pour s'établir à 3 675,74.

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------

CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE ET DE BASE

Alim. Couche-Tard	ATD.B	62,66	-0,29	-0,46	197	44,40	65,00
Canadian Tire	CTC.A	84,19	-0,34	-0,40	104	64,63	87,45
Cogeco	CCA	49,46	0,06	0,12	40	35,25	52,29
Corus	CJR.B	24,85	0,00	0,00	105	21,67	26,49
Groupe TVA	TVA.B	8,81	-0,04	-0,45	0	6,50	10,52
Jean Coutu	PJC.A	18,88	0,08	0,43	183	13,60	19,60
Loblav	L	48,83	-0,18	-0,37	538	32,40	52,06
Magna	MG	80,06	1,51	1,92	349	38,69	80,06
Metro	MRU	74,72	1,05	1,43	177	54,75	75,81
Quebecor	QBR.B	47,36	0,20	0,42	54	32,30	49,09
Rona	RON	11,51	0,06	0,52	152	9,25	14,49
Saputo	SAP	47,67	0,15	0,32	180	39,76	54,62
Shaw	SJR.B	25,75	0,22	0,86	445	19,35	26,25
Shoppers Drug Mart	SC	61,04	-0,09	-0,15	482	40,03	61,77
Tim Hortons	THI	59,93	0,46	0,77	239	45,11	59,93
Transat A.T.	TRZ.B	8,30	-0,02	-0,24	38	2,79	8,80
Yellow Media	Y	12,27	0,16	1,32	10	5,40	12,49

ÉNERGIE

▼ Cameco	CCO	20,53	-0,33	-1,58	987	16,50	23,49
▲ Canadian Natural	CNQ	32,71	0,88	2,76	2 361	26,73	34,64
▲ Canadian Oil Sands	COS	20,43	0,49	2,46	1 682	18,62	22,34
▲ Enbridge	ENB	46,18	0,61	1,34	1 212	37,74	49,17
EnCana	ECA	18,11	0,09	0,50	1 595	17,40	23,86
▲ Enerplus	ERF	17,24	0,55	3,30	913	11,53	17,27
▲ Pengrowth Energy	PGF	6,05	0,13	2,20	667	3,93	7,39
▼ Pétrolière Impériale	IMO	43,01	-1,06	-2,41	978	38,58	48,32
▲ Suncor Energy	SU	33,74	1,28	3,94	3 892	27,50	34,99
Talisman Energy	TLM	11,60	-0,04	-0,34	2 054	10,62	14,69
▲ TransCanada	TRP	48,01	1,08	2,30	2 857	43,16	51,21
Valener	VNR	16,09	0,07	0,44	39	15,65	16,47

FINANCIÈRES

B. CIBC	CM	78,37	0,44	0,56	1 067	72,74	84,99
B. de Montréal	BMO	63,89	0,02	0,03	1 246	56,72	65,99
B. Laurentienne	LB	45,49	0,44	0,98	50	42,41	47,80
B. Nationale	NA	78,81	-0,20	-0,25	543	71,77	80,33
B. Royale	RY	63,94	-0,22	-0,34	2 236	50,45	65,66
B. Scotia	BNS	58,00	-0,01	-0,02	1 590	51,25	61,84
B. TD	TD	86,80	0,24	0,28	1 389	77,78	89,11
Brookfield Asset	BAM.A	38,01	0,00	0,00	419	31,23	39,37
Cominar Real	CUF.UN	20,07	-0,10	-0,50	257	20,03	24,79
▲ Corp. Fin. Power	PWF	32,60	0,35	1,09	495	24,11	33,25
▲ Fin. Manuvie	MFC	18,45	0,36	1,99	2 838	10,32	18,74
Fin. Sun Life	SLF	33,47	0,21	0,63	1 119	20,84	33,95
▲ Great-West Lifeco	GW	30,25	0,50	1,68	577	21,03	31,18
▲ Industrielle All.	IAG	43,51	2,19	5,30	279	20,73	44,07
▲ Power Corporation	POW	29,94	0,41	1,39	440	22,45	30,45
▲ TMX	X	46,89	1,69	3,74	76	42,50	57,82

INDUSTRIELLES

▲ Air Canada	AC.B	2,23	0,05	2,29	1 603	1,02	3,40
Bombardier	BBD.B	4,95	-0,01	-0,20	6 690	2,97	5,18
▲ CAE	CAE	11,86	0,16	1,37	638	9,32	12,02
▲ Canadien Pacifique	CP	129,79	3,66	2,90	469	80,03	144,43
▲ Chemin de fer CN	CNR	104,31	1,65	1,61	497	83,45	107,57
SNC-Lavalin	SNC	43,00	0,30	0,70	403	34,36	49,85
Transcontinental	TCL.A	12,57	0,09	0,72	143	7,97	13,14
TransForce	TFI	21,40	0,17	0,80	237	16,56	23,17

MATÉRIAUX

Agrium	AGU	86,38	-0,76	-0,87	881	86,05	116,38
▲ Barrick Gold	ABX	17,46	0,46	2,71	4 326	14,22	42,08
▼ Goldcorp	G	28,40	-0,57	-1,97	2 107	23,26	46,31
▼ Kinross Gold	K	5,28	-0,06	-1,12	4 537	4,74	10,98
▼ Mines Agnico-Eagle	AEM	28,45	-0,76	-2,60	519	26,18	56,99
▲ Potash	POT	30,52	0,72	2,42	7 806	29,78	45,24
▲ Teck Resources	TCK.B	24,55	0,49	2,04	1 933	21,11	38,13

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	32,01	-0,28	-0,87	428	30,70	35,14
TransAlta	TA	14,27	0,12	0,85	446	12,80	16,89

TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB	9,07	0,05	0,55	944	6,10	18,49
CGI	GIB.A	35,50	0,00	0,00	1 422	22,33	36,36

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	42,47	-0,08	-0,19	993	40,58	48,90
Bell Alliant	BA	27,78	-0,03	-0,11	220	24,93	29,26
▲ Rogers	RCI.B	41,64	0,60	1,46	1 410	39,10	52,75
Telus	T	31,37	0,16	0,51	1 922	29,52	37,94

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	30,16	-0,11	-0,36	157	30,06	31,69
▲ iShares MSCI	XEM	23,31	0,47	2,06	4	21,23	25,67
▲ iShares MSCI EMU	EZU	35,84	0,52	1,47	8 482	26,07	36,08
▲ iShares S&P 500	XSP	19,52	0,21	1,09	636	15,41	19,52
iShares S&P/TSX	XIC	19,90	0,15	0,76	112	18,15	20,47



INDICES QUÉBÉCOIS

Indice	Fermeture	var. pts	var. %
INDICE QUÉBEC IQ30	1614,85	+9,57	+0,60
INDICE QUÉBEC IQ120	1609,97	+9,70	+0,61

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

Potash	POT	30,52	0,72	2,42	7 806	29,78	45,24
Yamana Gold	YRI	10,00	-0,73	-6,80	4 590	8,96	20,61
Kinross Gold	K	5,28	-0,06	-1,12	4 537	4,74	10,98
Barrick Gold	ABX	17,46	0,46	2,71	4 326	14,22	42,08
Suncor Energy	SU	33,74	1,28	3,94	3 892	27,50	34,99
Athabasca Oil	ATH	7,95	0,74	10,26	3 490	5,59	14,05
First Quantum	FM	16,62	0,12	0,73	3 222	14,22	24,90
Horizons BetaPro	HND	7,65	0,22	2,96	2 928	4,72	11,66
TransCanada	TRP	48,01	1,08	2,30	2 857	43,16	51,21
Fin. Manuvie	MFC	18,45	0,36	1,99	2 838	10,32	18,74

LES GAGNANTS EN %

Fortress Paper	FTP	7,69	0,83	12,10	55	5,82	16,80
Seabridge Gold	SEA	12,76	1,33	11,64	173	8,68	19,66
Coastal Energy	CEN	15,78	1,52	10,66	376	12,54	23,10
Athabasca Oil	ATH	7,95	0,74	10,26	3 490	5,59	14,05
Cipher	DND	7,69	0,65	9,23	149	4,45	7,69
Catamaran	CCT	59,03	4,93	9,11	1 253	42,22	59,03
AirBoss of America	BOS	5,78	0,43	8,04	4	4,39	5,78
Excel Latin A	ELB.UN	9,85	0,70	7,65	4	9,15	10,25
Constellation	CSU	160,04	10,18	6,79	42	89,74	160,04
Nrt Amer Reit	NRF.UN	10,15	0,62	6,51	0	8,70	11,45

LES PERDANTS EN %

Hydrogenics	HYG	12,52	-2,88	-18,70	31	4,70	17,05
TearLab	TLB	13,30	-1,30	-8,90	58	3,10	15,30
Energy Indxpls	IDE.UN	8,20	-0,80	-8,89	16	7,10	9,00
Detour Gold	DGC	9,44	-0,76	-7,45	932	7,17	29,07
Trimac	TMA	5,09	-0,41	-7,45	84	4,58	6,06
Yamana Gold	YRI	10,00	-0,73	-6,80	4 590	8,96	20,61
Allied Nevada Gold	ANV	6,45	-0,47	-6,79	173	5,62	40,15
Resolute Fores	RFP	14,75	-0,98	-6,23	2	9,08	17,93

ÉCONOMIE

SANS-FIL

La pression sur le fédéral monte d'un cran

GÉRARD BÉRUBÉ

Les entreprises de télécommunications et les gens d'affaires ont accentué la pression jeudi sur le gouvernement Harper. À l'approche des prochaines enchères de spectre sans fil particulièrement convoité, le nouveau ministre de l'Industrie, James Moore, est exhorté à corriger immédiatement les failles dans la réglementation actuelle et à prendre « une décision équitable pour tous les Canadiens ».

Bell a lancé une offensive publicitaire musclée dans les médias. Pour sa part, Telus s'en est remise aux tribunaux, demandant à la Cour fédérale d'apporter des clarifications sur la légalité de la décision du gouvernement fédéral de « réécrire les règles en cours liées au transfert de spectre sans fil ». Bell, Telus et Rogers Communication ont aussi reçu l'appui du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, puis du Conseil canadien des chefs d'entreprise et, jeudi, du président de la Chambre de commerce du Canada, Perrin Beatty, qui a déjà été ministre des Communications dans le gouvernement Mulro-

ney. S'ajoute une action concertée sans précédent, les conseils d'administration de Bell, de Telus et de Rogers prenant l'initiative de signer conjointement, en date du 9 juillet, une lettre adressée au premier ministre Stephen Harper.

Nouvelle charge

Jeudi, Bell et Telus sont revenues à la charge en demandant au ministre James Moore « d'examiner soigneusement tous les faits et les points de vue à propos de la prochaine enchère de spectre de 700 MHz [...] et de prendre une décision équitable et réfléchie », peut-on lire dans le communiqué de Telus. De son côté, Bell Canada presse le gouvernement fédéral de « corriger immédiatement les failles de sa politique qui favorisent d'importants télécommunicateurs américains au détriment des Canadiens, ainsi que de notre industrie et de notre infrastructure réseau sans fil ».

La veille, le nouveau ministre de l'Industrie avait fait la sourde oreille aux doléances. « Ottawa ne dérogera pas de sa voie en s'assurant que les Canadiens bénéficient d'une industrie

des télécommunications concurrentielle », avait-il martelé.

Pour Telus et Bell, les règles actuelles contiennent trois lacunes importantes qui procurent aux géants étrangers comme Verizon des avantages indus par rapport aux entreprises canadiennes. Les joueurs canadiens se disent favorables à la concurrence dans le sans-fil, mais souhaitent des règles du jeu équitables pour tous. Ils ajoutent qu'il devrait être exigé des fournisseurs de services étrangers entrant au Canada de construire leur réseau à la grandeur du pays, comme les entreprises canadiennes.

Et il y a urgence. Si les prochaines enchères sont prévues en janvier, les premières offres peuvent être déposées à partir du 17 septembre. « Il n'y aura aucune possibilité de faire marche arrière une fois que ce sera fait, à moins que le ministre modifie les règles ou retarde les enchères pour avoir le temps d'examiner tous les faits », a souligné Telus.

Le Devoir

Le secteur aérien profite d'une demande vigoureuse

De façon générale, les compagnies aériennes ont répondu à une demande demeurée vigoureuse en juin. Leur rendement demeure toutefois anémique, avec une rentabilité plombée par des coûts élevés.

Selon les données sur le trafic passager de l'Association du transport aérien international (IATA), la croissance de la demande a été de 6% en juin (en glissement annuel) et dépasse l'augmentation de capacité de 5,6% enregistrée comparativement à juin 2012, poussant le coefficient d'occupation des sièges à 81,7%. L'augmentation du trafic est de 4,8% au cours des six premiers mois de 2013, par rapport à la même période en 2012.

« Bien que cette forte tendance de croissance se soit manifestée dans toutes les régions, il faut noter que les compagnies aériennes d'Asie-Pacifique sont responsables de la moitié de l'augmentation entre mai et juin. Étant donné la volatilité de la performance de la région Asie-Pacifique, il est trop tôt pour dire si cette accélération annonce une tendance pour le reste de l'année », a souligné l'IATA.

Améliorations en Europe

Pour leur part, les compagnies aériennes d'Europe se sont aussi démarquées en juin, avec une croissance de 4,8% pour un second mois consécutif, ce qui reflète un allègement de la récession dans la zone euro et une amélioration de la confiance.

En Amérique du Nord, les transporteurs ont connu une croissance de 3,4% en juin (en glissement annuel) contre une progression de 3% de la capacité. « Grâce à une gestion rigoureuse de la capacité, la région a enregistré le taux d'occupation le plus élevé [87,4%]. La performance de juin contraste avec la croissance modeste de 1,9% constatée durant la première moitié de l'année. Il est peu probable que juin marque le début d'un changement radical de la tendance de croissance. »

Et l'IATA de conclure que « juin a été un bon mois pour les marchés passagers. La stabilité dans la zone euro, bien qu'incertaine, favorise la confiance des consommateurs et des milieux d'affaires. Le coefficient d'occupation des sièges de 81,7% démontre que les compagnies aériennes répondent efficacement à l'augmentation de la demande. Mais nous affrontons des vents contraires. La croissance dans les économies du BRICA [comprendant l'Afrique] ralentit, y compris en Chine. Et le prix du pétrole demeure élevé. L'industrie se prépare encore à réaliser un bénéfice de 4\$ par passager cette année, pour des profits nets de 12,7 milliards. Il n'y a guère de place pour l'erreur et même un modeste changement dans la seconde partie de l'année pourrait modifier sensiblement les prévisions », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

Le Devoir



BOMBARDIER

Bombardier espérait que le baptême de l'air de la CSeries aurait lieu à la fin de juillet, mais elle a réitéré jeudi que celui-ci devrait se dérouler « au cours des prochaines semaines ».

Malgré les reports, Bombardier jure que la CSeries ne lui coûtera pas plus cher

L'entreprise a révélé un bénéfice légèrement réduit, mais cohérent avec les prévisions des analystes

LUANN LASALLE

La multinationale montréalaise Bombardier soutient que le coût projeté de 3,5 milliards de dollars de son programme CSeries n'a pas été affecté par les reports du premier vol d'essai du nouvel avion de passagers, qui entrera en concurrence avec certains plus petits appareils conçus par Boeing et Airbus.

« Comme nous l'avons dit à notre équipe, il n'est pas question de se précipiter », a affirmé jeudi aux analystes le chef de la direction, Pierre Beaudoin, lors d'une conférence téléphonique après l'annonce des résultats financiers. « Nous devons apprendre ce qui est nécessaire pour avoir un bon programme d'essais en vol. Si cela prend plus de temps, cela prend plus de temps. »

L'entreprise de Montréal espérait que le baptême de l'air de la CSeries aurait lieu à la fin de juillet, mais elle a réitéré jeudi que celui-ci devrait se dérouler « au cours des prochaines semaines », sans fournir de date exacte. Il s'agit d'un troisième report.

M. Beaudoin a insisté pour dire que la période d'essai après le premier vol doit toujours être menée sur 12 mois.

La CSeries doit offrir une plus grande portée, une cabine plus spacieuse, un nouveau moteur et des éléments clés faits de matériaux composites.

Ainsi, les appareils de la CSeries proposeront plus de sièges que les précédents appareils de Bombardier et auront suffisamment de portée

pour être utilisés sur certains trajets pour lesquels les transporteurs ont généralement choisi les avions de Boeing et Airbus.

Résultats

En ce qui a trait à ses résultats financiers, l'entreprise d'aéronautique et de transport établie à Montréal a dit avoir engrangé un bénéfice net ajusté de 158 millions de dollars américains ou 9 \$US par action au deuxième trimestre, en phase avec les attentes des analystes. Il s'agit d'une performance en déclin par rapport au profit de 167 millions ou 9 \$US par action affiché l'an dernier. Ses revenus trimestriels ont progressé d'environ 300 millions pour atteindre 4,4 milliards.

Son bénéfice net, avant ajustements, a été de 180 millions ou 10 \$US par action, contre 147 millions ou 8 \$US par action l'an dernier. Le bénéfice net ajusté, la mesure qui intéresse le plus les analystes, incluait des éléments non récurrents provenant de Bombardier Transport et de Bombardier Aéronautique.

M. Beaudoin a dit croire par voie de communiqué à des perspectives « positives » pour les groupes Aéronautique et Transport. Il a parlé d'un carnet de commandes « record » de 65,5 milliards, et d'importants investissements dans de nouveaux produits, qui devraient assurer une « solide croissance » au cours des années à venir.

La Presse canadienne

La BN acquiert les services institutionnels de TD

La Banque Nationale se porte acquéreur des services institutionnels de TD. La valeur de transaction est de 250 millions.

« Services institutionnels TD Waterhouse est un chef de file dans l'offre de solutions de post-marché, comprenant la garde de valeurs, la négociation, la compensation, le règlement et la tenue de dossiers, pour des gestionnaires de portefeuilles inscrits et des courtiers remisiers indépendants canadiens », a rappelé la Nationale. Le prix

d'achat de cette acquisition s'élève à 250 millions, sous réserve d'un mécanisme de rajustement du prix

La transaction devrait augmenter

le résultat par action récurrent de la Banque Nationale de 12 ¢ en 2014

fondé sur la conservation des actifs. La transaction devrait augmenter le résultat par action récurrent de la Banque Nationale en

2014 et en 2015 de 12 ¢ et de 14 ¢ respectivement. L'institution prévoit également qu'elle réduira son ratio de fonds propres attribuables aux actions ordinaires (selon Bâle III).

« Notre Réseau des correspondants est aujourd'hui un leader dans le secteur de la gestion de patrimoine du Canada. Il sert plus de 140 gestionnaires de portefeuilles et courtiers, agissant comme intermédiaires de marché

indépendants, qui à leur tour servent ensemble plus de 350 000 comptes clients et gèrent des actifs de plus de 50 milliards. Par cette acquisition, nous étendons notre portée avec plus de 260 intermédiaires de marché additionnels, 130 000 comptes clients et environ 34 milliards d'actifs », a indiqué Luc Paiement, coprésident et co-chef de la direction de la Financière Banque Nationale.

Le Devoir

L'ex-courtier Fabrice Tourre coupable de fraude boursière

New York — Le français Fabrice Tourre, ex-courtier de la banque américaine Goldman Sachs, a été jugé coupable de fraude boursière jeudi à New York lors de son procès face au gouvernement américain. M. Tourre, 34 ans, connu sous le surnom de « Fab le fabuleux », a été jugé coupable de six chefs d'inculpation sur sept. Il était notamment accusé de fraude boursière, de gains illégitimes, de négligence et de tromperie intentionnelle, ou encore d'avoir aidé son ex-employeur Goldman Sachs à commettre des infractions. Le régulateur boursier américain (SEC) avait porté plainte contre M. Tourre et Goldman en mai 2010, les accusant d'avoir trompé des investisseurs lors de la vente de produits financiers complexes adossés à des prêts hypothécaires risqués (*subprimes*). Cette victoire est importante pour la SEC, qui a été vertement critiquée pour avoir été incapable d'empêcher la crise et de faire condamner des responsables financiers.

M. Tourre risque une forte amende et la restitution des gains mal acquis, assorties d'une interdiction d'exercer des fonctions liées aux marchés.

Agence France-Press

Le bénéfice de L'Impériale chute de moitié

Calgary — L'entreprise d'hydrocarbures L'Impériale a dévoilé jeudi un bénéfice de 327 millions ou 38 ¢ par action au deuxième trimestre, comparativement à 635 millions ou 75 ¢ par action l'an dernier. La compagnie attribue principalement ce déclin à une charge sans décaissement de 264 millions liée à la décision relative à la conversion de la raffinerie de Dartmouth en dépôt. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à la baisse du bénéfice au cours du deuxième trimestre de 2013, la compagnie mentionne la contraction des marges de raffinage qui a retranché environ 285 millions aux résultats, la hausse d'environ 90 millions des frais d'exploitation liés au démarrage de Kearn, et la diminution de la production de bitume et la hausse des coûts d'entretien à Cold Lake qui ont totalisé environ 80 millions.

La Presse canadienne

Gildan gonfle son bénéfice

Le fabricant montréalais de vêtements Gildan a indiqué jeudi que son bénéfice net s'est élevé à 115,8 millions de dollars américains, ou 94 ¢US par action, pour le troisième trimestre, comparativement à 78,6 millions ou 64 ¢US par action au même moment en 2012. Les ventes nettes du troisième trimestre se sont élevées à 614,3 millions, une hausse de 2,3% par rapport à celles de 600,2 millions générées l'an dernier. Le bénéfice net ajusté s'élevait à 116,5 millions, ou 95 ¢US par action. Gildan prévoit maintenant de réaliser un bénéfice par action ajusté se situant entre 2,67\$US et 2,70\$US pour l'exercice complet.

La Presse canadienne

L'Industrielle Alliance accroît sa rentabilité

Québec — L'Industrielle Alliance a enregistré un bénéfice net de 73,3 millions au deuxième trimestre, en hausse de 11% par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Son bénéfice par action s'est établi à 74 ¢, contre 70 ¢ un an plus tôt. Les primes et dépôts ont crû de 17% pour atteindre 1,9 milliard. L'actif sous gestion et sous administration a clôturé le trimestre à 86,8 milliards, ce qui représente un léger recul par rapport au trimestre précédent en raison du repli de l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto. Il s'agit néanmoins d'une progression de 12% par rapport à l'année précédente.

La Presse canadienne

Groupe TMX renoue avec la rentabilité

Toronto — Le Groupe TMX a renoué avec la rentabilité au deuxième trimestre grâce à un bénéfice net de 25,5 millions ou 47 ¢ par action, comparativement à une perte de 28,4 millions ou 33,99\$ par action l'an dernier. Ses produits se sont élevés à 182,3 millions, en progression de 6% par rapport au premier trimestre.

La Presse canadienne

Tembec réduit sa perte

L'entreprise forestière montréalaise Tembec a réduit sa perte à 4 millions, soit 4 ¢ par action, au troisième trimestre, comparativement à 5 millions ou 5 ¢ par action l'an dernier. Son chiffre d'affaires consolidé a été de 399 millions au trimestre terminé le 29 juin, contre 415 millions à la même période de l'an dernier.

La Presse canadienne

La perte de Résolu se creuse

Produits forestiers Résolu a annoncé jeudi qu'elle a subi une perte nette de 43 millions, soit 45 ¢ par action, pour le deuxième trimestre, sur des ventes de 1,1 milliard. L'an dernier, la compagnie avait subi une perte nette de 17 millions, soit 17 ¢ par action, sur des ventes de 1,2 milliard. Pour le deuxième trimestre de 2013, le bénéfice net, avant les éléments hors gestion courante totalisant 61 millions, a été de 18 millions, soit de 19 ¢ par action, en regard de chiffres correspondants de 50 millions, de 33 millions et de 33 ¢ par action pour le deuxième trimestre de 2012.

La Presse canadienne

ÉDITORIAL

TRANSCANADA

Déficit de confiance

Ce qui a longtemps été une rumeur prend forme: TransCanada Corporation entend aller de l'avant avec son projet d'oléoduc reliant l'Alberta au Nouveau-Brunswick en passant par Montréal et Québec. Pour le moment, aucun gouvernement provincial ne s'y oppose, pas même Québec, dont la position reste pourtant ambiguë. Après Lac-Mégantic, impossible de ne pas se montrer méfiant devant ces compagnies de transport et un gouvernement fédéral à leur service.

L'oléoduc projeté par TransCanada devra franchir plusieurs étapes d'approbation réglementaire avant sa réalisation, mais le grand défi sera de convaincre les citoyens, les Québécois surtout, qui subiront la plus grande partie des inconvénients. Le pipeline est moins dangereux que le train, mais lorsqu'une fuite survient, la quantité de pétrole déversé est largement plus importante. De plus, comme la construction de tout nouveau pipeline vise à répondre à l'objectif de doubler la production de pétrole des sables de l'Alberta d'ici 2020, il va de soi que leur arrivée ne contribuera en rien à la lutte contre le réchauffement climatique dont le Québec continue de se présenter comme un ardent défenseur.

Cela dit, nous ne sommes pas à la veille de cesser de consommer du pétrole, qu'il vienne de l'Alberta, de l'Afrique du Nord ou des États-Unis, comme celui du drame de Lac-Mégantic.

Sur le plan économique, on a surtout fait valoir que le Québec profiterait du passage de l'oléoduc sur son territoire de trois façons. Premièrement, la construction fournirait de l'emploi à des centaines de personnes pendant quelques années.

Deuxièmement, les livraisons de pétrole de l'Ouest alimenteraient les raffineries de Montréal et de Québec à meilleur prix que les importations d'outre-Atlantique.

Finalement, les exportations vers l'Asie généreraient une plus forte activité économique, des redevances et des taxes importantes pour Edmonton et Ottawa, donc pour tous les Canadiens.

Sans être négligeables, ces arguments restent incomplets. À titre d'exemple, l'écart qui a existé pendant quelques mois entre le Brent de la mer du Nord et le WTI américain a aujourd'hui disparu. Puis, pour rassurer les Québécois, ne leur a-t-on pas dit que leurs raffineries n'étaient pas conçues pour traiter le pétrole lourd des sables bitumineux?

Soyons franc: si TransCanada s'est soudainement tournée vers l'Est, c'est que le projet Keystone XL reste incertain. C'est aussi parce qu'elle fait face à une vive opposition de la Colombie-Britannique au pipeline Northern Gateway que son concurrent Enbridge a choisi d'inverser la ligne 9 qui relie Sarnia à Montréal.

TransCanada reprend donc l'offensive en offrant une route qui semble politiquement plus sûre même si le passage par l'Est allonge le voyage vers l'Asie de plusieurs milliers de kilomètres.

Pourtant, rien n'est acquis au Québec étant donné le peu d'avantages pour la province et les risques considérables que le transport de 850 barils par jour d'une variété de pétrole brut qui ne flotte pas fait courir à l'environnement.

En somme, seuls les sociétés pétrolières et les gouvernements de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick sont vraiment gagnants malgré le qualificatif de «*nation builder*» attaché au projet par leurs premiers ministres respectifs.

Au Québec, Gaz Métropolitain a même fait savoir qu'elle risquait de devoir payer, et de revendre son gaz plus cher à cause de la transformation de l'actuel gazoduc de TransCanada en oléoduc. Il est aussi possible que, malgré son bilan intéressant en matière de réduction des gaz à effet de serre, le Québec voie ses raffineries pénalisées par la future politique fédérale qu'on dit conçue pour transférer une partie du fardeau réglementaire de réduction des GES de la phase exploitation, en pleine expansion, à la phase raffinage concentrée dans l'Est.

Le plus grand défi des gouvernements fédéral, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick sera donc de convaincre les habitants du Québec qu'on aurait raison de faire confiance à TransCanada. Ce ne sera pas facile étant donné les nombreux et coûteux déversements survenus dernièrement et l'impossibilité pour le Québec et les victimes de Lac-Mégantic d'obtenir quelque promesse de réparation que ce soit des acteurs de l'industrie depuis le drame du 6 juillet.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Saisir les actifs de la MMA

De toute évidence, la compagnie ferroviaire responsable du désastre de Lac-Mégantic pourrait faire faillite sans payer un sou pour les dommages qu'elle a causés. Pendant qu'il en est encore temps, je propose la saisie de ses actifs. Que cela se fasse par le biais d'une nationalisation ou par un autre mécanisme, cette saisie devrait se faire sans aucune compensation financière pour la compagnie. Et pour cause: cette compagnie ne vaut rien. Ses actifs sont un réseau ferroviaire en ruine et un matériel roulant vétuste. Le but de l'opération est de faire en sorte que l'État devienne bénéficiaire de la (ou des) police(s) d'assurances de la compagnie sans pour autant transférer sur le dos des contribuables la responsabilité de la catastrophe que ce transporteur a causée (et dont nous paierons le prix de toute façon). Selon les précisions fournies par la MMA, celle-ci serait assurée pour 25 millions. Si nous ne faisons rien, la compagnie dédommagera ses précieux clients américains pour le pétrole qu'elle a répandu et pas un sou ne sera versé aux sinistrés de Lac-Mégantic. Toutefois, le gouvernement du Québec ne peut saisir les actifs de la MMA. Ce serait illégal. En effet, sous Pierre-Elliott Trudeau, la Caisse de dépôt et placement du Québec s'apprêtait à acheter un bloc important d'actions du Canadien Pacifique (CP) et à favoriser la prise de contrôle de cette compagnie par Paul Desmarais (Power Corporation). Le président du CP téléphona au premier ministre Trudeau et ce dernier fit adopter par le Parlement fédéral une loi qui interdit aux provinces et à leurs sociétés d'État d'investir dans les compagnies ferroviaires. Voilà pourquoi le Teachers Pension Plan (privé et ontarien) peut

investir dans le Canadien National ou le Canadien Pacifique (deux transporteurs ferroviaires), mais pas la Caisse de dépôt et placement (publique et québécoise).

Donc, seul le gouvernement Harper peut saisir les actifs de la MMA, quitte à ordonner au CN ou au CP de continuer à assurer la déserte ferroviaire sur le réseau nationalisé de la MMA. Il est évident que, pour un gouvernement comme celui de M. Harper, l'étatisation d'une entreprise privée représente une volte-face idéologique. Son dilemme dans un tel cas serait donc de choisir entre l'aveuglement idéologique ou la loyauté envers la population canadienne. En période de crise, le temps n'est pas aux déchirements cornéliens mais plutôt à l'action. J'invite donc M. Harper à faire preuve d'empressément à agir, cet empressément qui lui a fait si défaut jusqu'ici.

Jean-Pierre Martel
 Montréal, le 31 juillet 2013

La Cour suprême et le français

Dans l'univers bien relatif qui est devenu le nôtre, le qualificatif «suprême» sonne bien étrangement. Et pourtant, si la Cour suprême du Canada porte un jugement qui est ressenti comme partial ou injuste, preuves à l'appui, il faudrait l'accepter avec révérence et l'appliquer aveuglément. L'exemple vient encore de nous en être administré avec ce jugement qui débout le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. Oui, on peut défendre le français, à condition que les documents et les plaidoyers soient en anglais! Pour cela, les «neuf

sages» n'hésitent pas à brandir une loi coloniale de 1731, promulguée par Londres, et accordent à cette loi préséance sur la Charte des droits et libertés de 1982.

Que le jugement soit partagé ne change rien à son caractère exécutoire. Le gouvernement fédéral peut, dans l'affaire Omar Khadr par exemple, refuser un jugement de la Cour suprême en donnant le pas à la politique, mais imagine-t-on le Québec dénonçant un jugement de la Cour suprême qui s'attaque à la loi 101 et surtout refuser de l'appliquer? La loi du «deux poids deux mesures» a toujours prévalu quand il s'agit de conserver à l'anglais sa prépondérance, voire son exclusivité. Or il n'y a aucune mesure, aucune comparaison possible entre la situation de l'anglais et celle du français au Canada et, même si l'on perçoit clairement notre condition juridique et constitutionnelle, au Québec même. Quand il s'agit de voler au secours du vainqueur, la Cour suprême fait flèche de tout bois et ressort de vieilles lois coloniales prises dans un sens littéral et anachronique. Quand il s'agit du français, la Cour suprême procède tout autrement. Par des «considérant» plus ou moins subtils — le jugement sur les écoles passerelles en est un bon exemple —, comme elle sait rogner la position du français et maintenir la suprématie de l'anglais! Au lendemain de ce jugement inique sur les droits du français en Colombie-Britannique, le Québec, gouvernement et opposition, devrait adresser une protestation à la Cour suprême et lui demander de reconsidérer son jugement. Dans la partialité, l'injustice et l'anachronisme colonial, il y a quand même des limites au «suprême»!

Hubert Larocque
 Gatineau, le 31 juillet 2013

LIBRE OPINION

La révolution numérique et la reconquête des territoires ruraux

BERNARD VACHON

Ph. D., Professeur retraité du Département de géographie de l'UQAM et spécialiste en aménagement et développement territorial

Si le Québec des années 1960 à 2000 a été celui du monopole industriel et urbain accompagné du déclin rural, celui des décennies qui suivent est en voie de faire une large part à la nouvelle ruralité dans une démarche de complémentarité et de solidarité avec la ville. L'ère post-industrielle dans laquelle nous sommes engagés modifie profondément la structure économique et les logiques de localisation, entraînant la reconfiguration de l'organisation et de l'occupation du territoire.

La révolution numérique, les nouvelles technologies d'information et de communication, la dématérialisation de larges pans de l'activité économique, l'essor vertigineux de l'économie du savoir, combinés aux dysfonctionnements de la grande ville et à la montée des valeurs écologiques, sont autant de paramètres à la base d'un phénomène nouveau constaté en Amérique du Nord comme en Europe: le desserrement des grandes villes et la reconquête des territoires ruraux. Ce constat prend l'allure d'une véritable inversion de tendance démographique dans plusieurs régions du Québec qui ont été, durant plusieurs décennies, aux prises avec un problème d'exode au profit des grands centres.

À partir du moment où l'impératif de la concentration s'érode, d'autres lieux que la grande ville

deviennent propices à l'établissement de nombreuses fonctions et sont convoités pour des installations permanentes de résidence, de loisir et de production. La révolution numérique fait éclater les lieux de travail pour nombre de professionnels: architectes et designers, courtiers, journalistes, écrivains, programmeurs, gestionnaires, concepteurs, chercheurs, artistes, etc.

Le travail à distance est un choix désormais possible ainsi que l'installation dans une petite ville, voire un village, pour une gamme élargie d'entreprises. Les conditions sont progressivement réunies pour la réappropriation des territoires hors de la cité. Aux développements concentriques des premières et deuxième ceintures de banlieues succèdent des territoires ruraux en mutation qui n'ont plus rien des caractéristiques de la banlieue traditionnelle. On est ici détaché de la trame mère urbaine, carrément implanté dans des milieux distincts et arrimés aux communautés existantes, villages ou «*country towns*». Bien que sans continuité spatiale avec la ville, des liens fonctionnels irriguent la relation ville-campagne.

Dans ce nouveau mode d'occupation du territoire, les villes centrales et régionales ne sont pas affaiblies. Elles y trouvent l'occasion de repenser leur rôle à travers leurs missions essentielles, libérées désormais des exigences d'une croissance illimitée inhérente au modèle de la concentration, dans lequel le capital de production et les populations tiraient les avantages de la proximité.

Un autre bénéfice que procure ce desserrement de l'occupation du territoire à travers la re-

conquête des territoires ruraux et des petites villes est la perspective d'un développement mieux équilibré du territoire occupé et ainsi d'une lutte plus efficace contre les disparités régionales.

L'équilibre social du Québec est intrinsèquement lié à l'équilibre des territoires. Or, pour parvenir à cet équilibre, le pouvoir public doit reconnaître et accompagner les transformations en cours et accepter de se libérer du modèle de concentration qui a guidé ses politiques à incidences territoriales au cours des dernières décennies. Le Québec moderne se construit aussi avec ses campagnes. Nous sommes tous modernes. Nous vivons à la ville ou à la campagne. La mobilité accrue des personnes, des biens et des systèmes de production rend désormais la campagne plus accessible, ce qui lui permet d'être désirée, fréquentée et occupée plus aisément et par un plus grand nombre.

Oser des politiques vigoureuses

La capacité d'imaginer, d'inventer et de proposer des campagnes actualisées est précieuse pour le Québec. Le monde rural dessine aujourd'hui un modèle de vie alternatif et moderne. Pour faire le Québec du XXI^e siècle, la ruralité est désormais un lieu et un acteur incontournable. Après plusieurs décennies d'abandon et de «maltraitance», la campagne est reconquise, réanimée et redéfinie. Le temps est venu de donner un socle solide à ce renouveau de la ruralité, grâce auquel le Québec rural pourra construire son avenir et contribuer à celui du Québec tout entier.

Sans actes politiques volontaires forts, il sera impossible de revitaliser les espaces ruraux tout en réhumanisant les villes. Il s'agit non seulement de protéger les territoires ruraux, mais également de les développer.

La ruralité a besoin de nouveaux projets en matière d'activités et d'emplois, d'habitations et de services, de culture, de sports et de loisirs, pour que l'occupation du territoire rural signifie habiter pleinement un lieu, non en résistant ou en marginal, mais en citoyen de plein droit.

Il faut notamment permettre à ceux qui font le choix de s'installer à la campagne — familles et entreprises — d'avoir accès aux mêmes services publics, au même système de soins, aux mêmes réseaux de téléphonie mobile et d'Internet à haute vitesse que ceux qui choisissent la ville.

Edgar Morin préconise «un nouveau modèle de vivre ensemble, qui promeut une action continue en faveur de deux courants amorcés qu'il faut développer: la réhumanisation des villes et la revitalisation des campagnes. Cette dernière comporte la nécessité de réanimer les villages par l'installation du télétravail, le retour de la boulangerie et du bistro.» On comprendra «le retour de la boulangerie et du bistro» comme un appel aux activités de production et de cohésion sociale.

Ces nouvelles réalités posent un immense défi à l'aménagement du territoire: favoriser le desserrement des grands centres urbains et la re-composition des territoires ruraux tout en préservant les caractéristiques fondamentales de la ruralité dans un contexte de modernité.

IDÉES

Pas de transport de déchets liquides radioactifs sur les chemins publics

GAËTAN RUEST

Maire d'Amqui, porte-parole du Regroupement des municipalités québécoises pour un futur énergétique socialement responsable (RMQFESR)

Depuis la tragédie de Lac-Mégantic, on soulève de plus en plus le resserrement des règles du transport des matières dangereuses.

Curieusement, on vient d'apprendre que le projet de l'entreprise électro-nucléaire ontarienne Bruce-Power de transporter 16 énormes générateurs de vapeur plus ou moins radioactifs vers la Suède, en passant par le Québec, vient d'être abandonné. Ces générateurs de vapeur sont contaminés au plutonium, à l'américium, au curium, au cobalt 60, au césium 137, au tritium et au carbone 14.

Rappelons que ce projet avait été approuvé préalablement en février 2011 par le personnel et les commissaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), tribunal quasi judiciaire qui doit veiller à la sécurité des populations. De nombreux organismes sociaux et environnementaux ontariens, québécois, autochtones et américains étaient montés aux barricades pour dénoncer ce laxisme de la part de la CCSN. De plus, à l'initiative du Regroupement des municipalités québécoises pour un futur énergétique socialement responsable (RMQFESR), 50 municipalités, 5 MRC (65 municipalités) du Québec et la Ville de Montréal avaient manifesté

leur désapprobation pour ce projet par des résolutions spécifiques.

Un autre cas de risque très élevé en transport dangereux est en train de se préparer avec, encore, la bénédiction habituelle de la CCSN. C'est le projet d'Énergie atomique Canada limitée (EACL) de transporter par camions 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River (LCR) en Ontario sur une distance d'environ 2 000 kilomètres vers le Savannah River Site (SRS) du département de l'Énergie des États-Unis, en Caroline du Sud.

Des convois d'un ou deux camions, portant chacun un seul château de transport contenant 256 litres de la solution en provenance du Fissile Solution Storage Tank (FISST), escortés par des gardes armés, feraient le trajet de Chalk River à Savannah une fois par semaine. Le transport de tout le contenu du FISST, soit 40 ou 50 convois, prendrait au moins un an. Les camions contenant ces déchets liquides radioactifs utiliseraient les chemins publics, traversant plusieurs communautés au Canada et aux États-Unis et de nombreux cours d'eau, dont le fleuve Saint-Laurent.

Un autre appel du RMQFESR concernant ce projet a été lancé 15 jours avant le drame de Lac-Mégantic afin d'appeler le plus de municipalités québécoises possible à adopter une résolution spécifique sur cet autre dossier de transport dangereux et de s'opposer en prin-

cipe à tout transport de déchets liquides radioactifs sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants.

On peut agir

Les citoyens peuvent-ils intervenir dans ce débat? Oui! Ils peuvent interpeller personnellement les membres des conseils municipaux pour qu'ils adoptent rapidement la résolution proposée par le RMQFESR.

Vous pouvez consulter sur le site du Regroupement pour la surveillance du nucléaire le chapitre *Les générateurs de vapeur radioactifs* (<http://www.ccnr.org>).

Cela pourra empêcher de créer un dangereux précédent qui pourrait servir à justifier, à l'avenir, le transport de déchets liquides hautement radioactifs à l'échelle mondiale.

Il est urgent que les gouvernements fédéral et des provinces productrices de déchets nucléaires ou de matériel contaminé par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires élaborent et proposent à l'assentiment de la population une politique bien définie concernant la gestion temporaire et permanente de tous les déchets radioactifs autres que le combustible irradié.

Refaisons le film autrement



LISE PAYETTE

Le point fort du scénario ne peut pas être changé. C'est lui qui justifie l'existence du film en question. C'est si vrai que si on éliminait l'horrible course de la longue file des wagons remplis de pétrole jusqu'au cœur même de la ville de Lac-Mégantic, les explosions, le feu destructeur, la mort atroce de gens de tous les âges qui cherchaient juste un peu d'air frais en cette fin de journée chaude d'un été tout mêlé, il n'y aurait pratiquement rien à raconter. On a tant répété que le train, laissé à lui-même, sans surveillance, se serait remis en marche tout seul, sans contrôleur pour le dompter, qu'on serait tentés de dire que tout est la faute du train.

S'il s'était agi d'une voiture qui aurait démarré toute seule en haut d'une côte et, accélérant sa course dans la descente, qu'elle avait fini par tuer du monde et détruire un centre-ville au complet avant de s'arrêter, il semble bien que la première question aurait été : à qui appartient cette auto?...

Dans notre film, on finit bien par voir la tête de monsieur MMA, le propriétaire des wagons fous, se promenant dans ce qu'il reste du centre-ville de Mégantic, pas particulièrement nerveux, confirmant qu'il a bien l'intention de voir la maîtresse plus tard.

M. MMA n'a pas de regrets, pas d'excuses, pas de honte. *Business as usual.* Personne ne l'apostrophe, ne le tasse dans le coin, ne l'oblige à s'expliquer à part quelques journalistes qui n'arrivent pas à toucher M. MMA, qui joue au gros homme d'affaires qui en a vu d'autres et qui n'accorde pas de conférence de presse à des petits morveux parlant français et ne connaissant rien au monde de la grosse business. M. MMA a l'air tendu, mais pas au point de perdre les pédales.

Scénario américain

Si on avait les moyens financiers de reprendre une part du tournage, c'est ici que j'interviendrais. On n'a qu'à s'imaginer que le drame s'est produit aux États-Unis plutôt qu'au Québec. Le début du fil ne change pas. On se rend comme dans le premier tournage jusqu'à la visite tant attendue de M. MMA. Il prend l'air d'un homme qui sait de quoi il parle et il affirme que « des accidents comme celui qui s'est produit à Lac-Mégantic sont inévitables. Le public lui-même n'est pas raisonnable dans ses demandes. Il exige qu'on lui fournisse son pétrole à la porte de chez lui, il hurle quand les prix augmentent, et comment voulez-vous qu'on fasse autrement alors qu'on exige qu'on soit toujours de plus en plus disponibles, jour et nuit, et qu'on nous oblige en plus à assumer des responsabilités par rapport à l'environnement qui sont du domaine des gouvernements bien plus que de notre domaine à nous, qui est de satisfaire notre clientèle et de nous assurer que le pétrole n'arrive pas jusqu'à épuisement total. »

Côté son, on pourrait avoir quelques sifflets sur ces bonnes paroles et même quelques huées. Il faut qu'il soit clair que le public n'achète pas la salade que M. MMA essaie de vendre ce jour-là. On entend la foule réagir, mais sans agressivité envers leur invité.

M. MMA attend une réaction. Tout se calme. Certains du public amorcent déjà un départ vers ce qu'il reste de la ville. M. MMA s'apprête à en faire autant.

C'est à ce moment-là que des agents de la SQ (trois ou quatre, pas plus, pour ne pas donner l'impression d'un mouvement de règlement de compte) sortent du groupe et entourent M. MMA.

SQ : Vous êtes en état d'arrestation. Je vais vous demander de me suivre jusqu'à la voiture qui est stationnée là-bas. Nous avons ordre de vous ramener à Montréal.

M. MMA : *What does this mean? I am an American citizen.*

SQ : Ouais, ouais, on sait ça. Nous autres, on n'est pas là pour prétendre le contraire. C'est pas à nous autres que tu vas expliquer ça. Nous autres, on t'offre une petite *ride* que tu vas garder dans la mémoire longtemps.

M. MMA : *I need a lawyer, not a ride...*

SQ : On a tout ça aussi. Tu vas avoir toute ce que tu veux... pis nous autres aussi... C'est un bon deal non? Allez, viens-t'en.

MMA a été condamné à la prison à vie sans possibilité de remise en liberté. Le président Obama a reconnu que les victimes québécoises n'étaient pas mortes pour rien, car toutes les lois concernant le transport de produits dangereux ont été revues, on ne peut plus faire n'importe quoi sous prétexte de pétrole ou de schiste. À la pompe, l'essence ne coûte que 0,10 cent le litre. Comme les nouvelles voitures nous permettront de faire 100 km au litre dès les printemps prochains, notre film a transformé le Québec, à qui personne n'ose plus marcher sur les pieds. Il était temps.



JACQUES GRENIER ARCHIVES LE DEVOIR

Le parc national est un lieu de préservation, voire une sorte de réserve écologique accessible à la population pour s'éduquer et se divertir.

Un pipeline au cœur des îles de Boucherville

BENOIT VOYER

Sainte-Thérèse

Je viens de découvrir qu'un immense conduit de pétrole brut traverse l'île Grosbois, une composante du parc national des Îles-de-Boucherville. Il est situé au cœur d'un territoire naturel protégé, en plein marécage et au milieu du fleuve. S'il devait y avoir une fuite, il y aurait indéniablement une catastrophe écologique. Ce serait une véritable apocalypse pour la faune, la flore et pour nous tous puisque'il s'agit du milieu de vie d'un habitat faunique essentiel et parce que « notre » Saint-Laurent approvisionne en eau potable près de deux millions de personnes.

Selon ce que j'ai pu lire sur le sujet, le pipeline a été installé ici au début des années 1940 et le projet Enbridge, qui a l'objectif de transporter le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta vers le Maine en passant par l'Ontario et le Québec, passe par cet endroit. Il doit permettre de faire passer par ici jusqu'à 300 000 barils de brut chaque jour.

Depuis ma visite, il y a quelques jours, je n'en reviens toujours pas. Et puis, tant de questions

trottent dans ma tête. Le parc national n'est-il pas un lieu de préservation, voire une sorte de réserve écologique accessible à la population pour s'éduquer et se divertir? Pourquoi tolère-t-on un pipeline au cœur de cet écosystème fragile? Quelle est la capacité de la pétrolière Enbridge d'intervenir en cas de déversement le long du pipeline? Est-ce que la SEPAQ (Société des établissements de plein air du Québec) et le gouvernement québécois ont prévu un plan d'urgence?

En entrevue, la présidente du comité exécutif à la Ville de Montréal, Josée Duplessis, lançait que, même si Enbridge exploite son oléoduc entre Montréal et Sarnia depuis 37 ans, elle n'a jamais partagé ses plans d'urgence avec les autorités municipales. Qui obligera cette entreprise à le faire? À partir de quand? Il me semble qu'il y a urgence en la matière.

Nombreuses fuites

Mon inquiétude se fonde sur le fait que de nombreuses fuites ont été enregistrées sur le continent nord-américain. Selon des données de l'Institut Polaris, entre 1999 et 2010 Enbridge a été responsable de 804 déversements en Amérique du Nord. Aux États-Unis, l'entre-

prise a été sévèrement critiquée par la Maison-Blanche après un déversement dans la rivière Kalamazoo, au Michigan.

Cet automne, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec entreprendra une consultation au sujet du pipeline. J'ai bien hâte de voir si le gouvernement sera encore une fois complaisant avec l'industrie pétrolière. Depuis plusieurs années, on nous a tant raconté de mensonges au sujet du pétrole. « Nous avons accepté, un mensonge à la fois : maintenant nous rouvrons les yeux. Ouvrir les yeux fait parfois peur, mais ne fait mal qu'aux mensonges », pour reprendre les mots de Dan Bigras, dans la préface du livre *De colère et d'espoir* de Françoise David.

Qui répondra à nos inquiétudes sans nous endormir l'esprit de belles paroles et sans nous leurrer? Est-ce que ce gouvernement qui se dit écologique va encore une fois tourner le dos aux idées du programme politique de ses membres?

Le parc national des Îles-de-Boucherville a besoin d'un grand ménage. Le gouvernement doit l'aider à enrayer le pipeline de cet écosystème afin d'éviter la catastrophe.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (carteuriste), information générale : Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); **information culturelle** : Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); **information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre** : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); **équipe internet** : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Chartier, Karl Rettino-Parazzelli et Geneviève Tremblay (assistants); **correction** : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction** : Amélie Gaudreau (secrétariat), Florence Ferraris (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Elyes Ben Mrad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elham, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis ligaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Élise Girard (secrétariat); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaïtis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Jean-Robert DIVERS (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Pagé.

HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

portant candidat — défit — dans Sherbrooke aux élections de 2008. Il a par la suite été nommé par M. Harper comme ambassadeur du Canada à l'UNESCO à Paris, où il travaillait jusqu'à ce qu'il soit rappelé à Ottawa pour conseiller le premier ministre sur les impacts de ses décisions au Québec et pour l'aider à faire passer son message politique dans la province.

Contacté à deux reprises par *Le Devoir* jeudi, M. Bachand a rapidement racroché la ligne au nez des journalistes. Il n'a pas donné suite aux appels et, par courriel, a dirigé *Le Devoir* vers le porte-parole du premier ministre Carl Vallée. Celui-ci s'est contenté de dire que le cabinet du premier ministre « ne commente pas les questions qui concernent le personnel ».

Dans les coulisses, on rapporte que certains ont toujours jugé que M. Bachand « n'était pas à la hauteur » (« in over his head » en anglais). « Je ne sais pas à quel point il était utile », a commenté une source.

Toutefois, une autre source a soutenu que M. Bachand a fait « un super bon travail » et qu'il n'est pas anormal, après deux ans au bureau du premier ministre, de vouloir changer d'air, semblant ainsi contredire la rumeur voulant que M. Bachand ait été remercié. Interrogée sur le fait que ce départ survient peu de temps après que M. Harper a changé de lieutenant politique au Québec, cette source conservatrice reconnaît que « ça arrive dans le cours normal des choses. Il y a des changements qui se font ».

La date officielle de son départ n'a pas été précisée. Il devrait être à Québec vendredi midi avec le premier ministre Harper qui procédera à une annonce.

Il sera remplacé par Catherine Loubier, qui a travaillé pour l'ex-ministre Lawrence Cannon et Denis Lebel, a rapporté *La Presse canadienne*.

Un nouveau souffle au Québec?

Cette série d'ajustements dans l'entourage du premier ministre semble témoigner d'une certaine nervosité, ou insatisfaction, de la part de M. Harper en ce qui concerne le Québec. Son parti tire toujours de l'arrière dans les intentions de vote des Québécois, ne récoltant que 8% dans le dernier sondage Léger Marketing-*The Gazette* mené en juin.

Lorsque le premier ministre a procédé à son remaniement ministériel à la mi-juillet, on expliquait dans son entourage qu'il avait remplacé M. Paradis par M. Lebel parce que le gouvernement « veut faire mieux [et avoir] un nouveau souffle, une nouvelle paire d'yeux » au Québec.

Une source a confié que Christian Paradis est « timide » et qu'il était difficile de le motiver à aller parcourir le terrain, notamment à Montréal — tâche principale d'un lieutenant politique responsable de rallier des troupes au parti.

Plusieurs pions seraient en outre en mouvement dans l'édifice Langevin, qui abrite les bureaux du premier ministre. Un conservateur a confié à *Le Devoir* qu'il y aura bientôt beaucoup de changement de personnel au niveau des communications stratégiques. M. Harper a perdu son chef de cabinet ce printemps, Nigel Wright ayant été forcé de démissionner lorsque les médias ont appris qu'il avait offert 90 000 \$ au sénateur Mike Duffy pour qu'il rembourse ses allocations de dépenses injustifiées au Sénat. Ray Novak — collaborateur de longue date du premier ministre et son employé ayant le plus d'ancienneté — a remplacé M. Wright au mois de mai.

Avec Hélène Buzzetti
Le Devoir

NUCLÉAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

maires dans le cas de ces déchets de Chalk River, c'est qu'il s'agit de résidus parmi les plus radioactifs, qu'on déplacerait en grande quantité et sous forme liquide. Les conséquences d'un accident seraient inimaginables, surtout en cas de déversement dans les Grands Lacs, qui alimentent en eau potable 8,5 millions de Canadiens, font valoir les élus municipaux. Les camions transportant les matières radioactives devraient franchir les Grands Lacs pour aller de Chalk River vers la Caroline du Sud. Le parcours prévu des convois est gardé secret par Ottawa et par Washington, pour des raisons de sécurité nationale.

« On a fait aveuglément confiance à des entreprises pour le transport ferroviaire. On a vu ce que ça a donné à Lac-Mégantic », dit Gaëtan Ruest, maire de la petite ville d'Amqui, en Gaspésie. Il dirige le Regroupement des municipalités québécoises pour un futur énergétique socialement responsable, qui avait réclamé la fermeture de la centrale Gentilly-2. Cette organisation informelle et d'autres groupes de la société civile ont aussi forcé Ottawa à renoncer à envoyer des déchets nucléaires de la société ontarienne Bruce Power en Suède, en passant par le fleuve Saint-Laurent.

« Les élus municipaux ont le devoir de se mêler de ces questions-là. Chaque voix compte. On ne peut pas juste présumer que les entreprises et les gouvernements agissent en bons pères de famille », dit Gaëtan Ruest sur un ton indigné.

Contre le terrorisme

Le Canada envoie déjà des grappes d'uranium hautement enrichi, sous forme solide, pour traitement aux États-Unis, a indiqué la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Cet accord international vise à transférer vers les États-Unis, à l'abri de terroristes, des matières susceptibles d'entrer dans la fabrication d'une bombe

atomique. « Le Canada se défait du matériel utilisable pour la fabrication d'armes et se dégage d'une responsabilité nucléaire », affirme la CCSN dans une note d'information remise au *Devoir*.

Un accord signé en 2012 avec le gouvernement Obama prévoit l'envoi de déchets canadiens sous forme liquide, ce qui nécessite de nouvelles approbations pour le conteneur, ainsi qu'un permis de transport — tant auprès des autorités canadiennes qu'américaines.

La CCSN étudie la demande d'homologation du conteneur faite par la société américaine NAC International inc. Aucune demande de permis de transport n'a encore été formulée par Énergie atomique du Canada limitée (EACL), propriétaire du laboratoire de Chalk River, indique Marc Drolet, porte-parole de la CCSN.

Les laboratoires de Chalk River produisent des isotopes médicaux, vendus partout dans le monde, qui servent à diagnostiquer et à traiter des maladies cardiaques et des cancers. Ces isotopes sont devenus un outil médical incontournable.

Les résidus d'uranium liquides de Chalk River étaient stockés jusqu'en 2003 dans un vaste réservoir en acier inoxydable situé sur les lieux de la centrale. Comme ce réservoir de 24 000 litres est rempli à ras bord, les autorités enfouissent désormais les résidus dans des fosses de ciment. Ces lieux font l'objet d'une très haute surveillance par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Plusieurs « châteaux de transport » servant au transport d'uranium liquide par camion sont en service dans le monde, selon la CCSN. Avant d'être envoyés dans les rues, ces réservoirs sont soumis à des tests rigoureux, comme une chute libre de 9 mètres sur une surface dure; ou encore une exposition à une température de 800 °C pendant 30 minutes, souligne l'organisme fédéral qui régleme l'industrie nucléaire. Peu rassurés par les autorités fédérales, les maires réclament des consultations publiques sur la question du transport des matières dangereuses.

Le Devoir

Le pipeline TransCanada

L'oléoduc proposé transporterait 1,1 million de barils de pétrole par jour, en provenance d'Alberta. On ne sait pas encore si les raffineries du Québec seront équipées pour traiter le pétrole lourd des sables bitumineux.



PIPELINE

SUITE DE LA PAGE 1

1400 kilomètres sera construit pour relier le Sud ontarien à la raffinerie de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. La vaste majorité de l'infrastructure à construire se trouve en sol québécois. Au total, l'oléoduc implanté au Québec parcourrait environ 1000 kilomètres et devrait entrer en service dès la fin de 2017.

Selon le tracé préliminaire, le pipeline longera la rive nord du Saint-Laurent, en passant par Trois-Rivières et Donnacona. Il doit par la suite passer sous le lit du fleuve avant de poursuivre sa route jusqu'à Lévis. Là, un terminal permettrait de charger des pétroliers qui permettraient l'exportation du brut albertain. L'oléoduc se prolongera sur la rive sud jusque dans le Bas-Saint-Laurent, avant de bifurquer pour suivre grosso modo la route 185 et se rendre à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. La raffinerie d'Irving a d'ailleurs annoncé jeudi la construction d'un terminal pour pétroliers qui permettra d'exporter du brut par navires.

Vantant son projet de transport d'énergie fossile, Russ Girling, président et chef de la direction de TransCanada, a parlé d'« une occasion historique d'acheminer les ressources pétrolières de l'Ouest canadien aux consommateurs de l'est du Canada ». Mais il a du même souffle ajouté que ce projet ne doit pas être le seul, puisque l'industrie pétrolière a de plus en plus besoin de débouchés pour sa production croissante. C'est d'ailleurs le manque de pipelines qui a fait bondir le transport par train au cours des cinq dernières années. Et selon les données de l'Office national de l'énergie, la production totale canadienne doit atteindre six millions de barils par jour d'ici 20 ans. Pas moins de 85% de ce pétrole sera tiré des sables bitumineux, réputés très polluants.

TransCanada entend bien plaider sa cause auprès du gouvernement du Québec. Elle a inscrit neuf lobbyistes et deux lobbyistes-conseils au registre du Québec. La multinationale dit aussi vouloir mener des études environnementales « poussées » avant d'aller de l'avant. Sur son site Web, elle explique toutefois que les pipelines sont sécuritaires, mais aussi pourquoi le pétrole est « si important » dans nos vies.

Ottawa applaudit

Sans surprise, le gouvernement Harper s'est réjoui de l'annonce de TransCanada. « Des initiatives comme celle-ci permettraient aux raffineries canadiennes de traiter beaucoup plus de pétrole canadien à des prix qui pourraient être plus bas, d'améliorer la sécurité énergétique du Canada et de rendre notre pays moins dépendant du pétrole étran-

ger », a affirmé le ministre des Ressources naturelles Joe Oliver, par voie de communiqué. M. Oliver, qui a déjà qualifié les opposants aux projets de pipelines de « radicaux », qui veulent ramener le Canada au « Moyen Âge », a vanté les démarches du gouvernement visant à raccourcir l'évaluation environnementale de tels projets.

C'est l'Office national de l'énergie qui devra donner son aval à TransCanada. Dans le cadre de l'évaluation du projet d'inversion du pipeline 9B d'Enbridge, l'organisme a formulé des exigences strictes à ceux qui voulaient participer aux audiences publiques. Ils ont ainsi dû démontrer la « pertinence » de leur éventuelle intervention et éviter d'aborder la question des impacts environnementaux des sables bitumineux. Par ailleurs, un représentant de l'Office a affirmé qu'une fuite dans un pipeline ne constitue pas en soit une « catastrophe » environnementale.

Québec consultera

Le gouvernement Marois a été avare de commentaires jeudi. Le ministre Yves-François Blanchet n'était pas disponible pour discuter de l'annonce. A son cabinet, on a toutefois indiqué qu'une « consultation » sera menée concernant la construction de l'oléoduc en sol québécois, un projet de compétence fédérale. On n'a toutefois pas précisé quelle forme pourrait prendre la démarche ni quand celle-ci sera annoncée.

Pauline Marois a déjà manifesté son ouverture au projet de TransCanada. En février dernier, elle a même annoncé la formation d'un comité de travail avec le Nouveau-Brunswick pour étudier cet important pipeline pétrolier. Selon le discours du Parti québécois, l'arrivée de pétrole de l'Ouest canadien n'est pas incompatible avec la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Québec ainsi que notre dépendance aux hydrocarbures.

Le coordonnateur d'Équiterre, Steven Guilbeault, n'en est pas convaincu. « Si on investit dans les infrastructures et que Québec se fait complice de cela, ce n'est pas vrai que dans quelques années, on va dire qu'on va réduire notre dépendance au pétrole. Les acteurs économiques vont vouloir rentabiliser leurs investissements, a-t-il fait valoir au *Devoir*. On ne croit pas que ce projet soit dans l'intérêt des Québécois, a-t-il ajouté. Ce projet n'est pas conçu pour assurer la sécurité énergétique de l'est du Canada, mais vise plutôt l'exportation de pétrole. Ce n'est pas un hasard si Irving a annoncé jeudi la construction d'un terminal pour pétroliers à Saint-Jean. Avec ce projet, le Québec deviendra une voie de passage pour le pétrole de l'Ouest. Il assumera tous les risques avec des bénéfices économiques très faibles. »

Le Devoir

MANAWAN

SUITE DE LA PAGE 1

la fin de semaine des 3 et 4 août.

En raison de cette panne, la réunion prévue au Conseil de bande doit exceptionnellement se tenir au centre de santé Masko-Siwin, là où des génératrices permettent de tenir des activités à peu près normales. « Les pannes arrivent assez souvent, même durant l'été », dit la secrétaire du centre. « On est loin, et le réseau est très fragile ici », confirme le grand chef Paul-Émile Ottawa.

Manawan s'est édifée en deux espaces distincts. Près du lac, on trouve la première implantation autour d'une chapelle, qui annonce dans son ombre les pensionnats de l'assimilation forcée. Depuis, le village se développe aussi tout en haut de la colline, sur les hauteurs qui surplombent le grand lac Métabeskéga. L'école secondaire et un aréna tout neuf s'y trouvent, en marge d'un quartier résidentiel prisonnier des formes toutes semblables de constructions souvent délabrées.

En bas, le comptoir postal du village est doublé d'un centre d'accueil pour d'éventuels touristes, essentiellement des Français et des Allemands avides de goûter à une nature mythifiée. Cette semaine, Pascal Ottawa, coordonnateur du lieu, attend surtout ses frères d'autres nations. Ils vont débarquer en masse vendredi pour le grand pow-wow du village. « Samedi matin, c'est la grande entrée des danseurs sur le site du pow-wow. Ce sont les retrouvailles de l'été, notre grande fête. »

Le pow-wow a conservé ses aspects spirituels ancestraux. Il sert encore de rite de passage à des jeunes, garçons et filles. « Il y a une cérémonie spéciale pour les jeunes filles, mais un homme n'est pas autorisé à en parler », se contente de dire Pascal Ottawa.

Pow-wow ou pas, personne au village ne nie les problèmes nombreux auxquels la petite communauté fait face : décrochage scolaire, alcoolisme, violence, vandalisme, chômage, nouvelle génération très nombreuse, mais prisonnière de la désuète Loi sur les Indiens.

L'écorce fine

Au hasard de la conversation, Pascal Ottawa raconte : « Il y a une quinzaine d'années, on avait lancé avec un groupe de jeunes, dont plusieurs décrocheurs, le projet de fabriquer un rabaska, le grand canot capable de transporter au moins vingt personnes. On construisait le canot à la manière traditionnelle, avec du cèdre, en allant cueillir l'écorce de bouleau au printemps et les racines nécessaires pour faire tenir tout ça. »

C'est à bord de ce canot exceptionnel de neuf mètres, décoré grâce aux tonalités offertes par la matière de l'écorce, qu'une délégation de Manawan s'est embarquée en 2001 afin de rallier Montréal à l'aviron. Objectif : commémorer la Grande Paix de Montréal, ce traité signé en 1701 avec 39 chefs amérindiens.

« Nous étions si fiers d'arriver au quai de Montréal avec un vrai rabaska, fabriqué de nos mains. J'étais dedans, explique le chef Paul-Émile Ottawa. Nous étions les seuls à avoir une embarcation pareille. C'était un moment formidable. »

Qu'est-il advenu de ce canot exceptionnel? C'est moins au canot et plus au transport en ambulance que songe aujourd'hui la communauté. Pour Francine Dubé, conseillère aux dossiers sociaux, il presse beaucoup pour le village d'obtenir enfin une ambulance. Une question de vie ou de mort, dit beaucoup de monde.

« Pour être transporté à l'hôpital, il faut téléphoner à l'ambulance de Saint-Michel-des-Saints », explique Joey Moore, de l'équipe des « premiers répondants ». De là à Manawan, il y a près de 100 km d'une mau-

vaise route de gravier, simple chemin pour l'exploitation forestière, avec sa suite de ponts de bois à travée simple qui enjambent, à la suite de cahots hasardeux, des bras d'eau qui irriguent une suite de lacs aux superficies spectaculaires.

Il faut souvent près de deux heures pour parcourir cette route. Et deux heures encore pour revenir. De retour sur le bitume, il faut compter encore plus d'une heure pour se rendre à l'hôpital de Joliette. « Il y a des décès de rapportés à cause de ça, explique le chef Paul-Émile Ottawa. C'est documenté. On a fait des représentations partout, même aux Affaires autochtones. Rien ne bouge! »

Le village possède une camionnette aux allures d'ambulance, un gros véhicule baptisé « premier répondant ». Ils sont huit autochtones à s'en occuper. Joey Moore a suivi comme ses confrères une formation de 60 heures à titre de « premier répondant », une formation de base en secourisme. Que peut-il faire devant des cas lourds qui ne manquent pas de se présenter durant l'année? « On fait notre possible, en attendant... »

Au centre de santé du village, il n'y a toujours pas de médecin, mais une infirmière et du personnel. Derrière le bureau de la secrétaire, deux feuilles punaisées au mur indiquent l'horaire de la visite mensuelle des docteurs Marie-Frédérique Thibault et Van Tinh Duong.

La santé est une préoccupation pressante. Un nouveau guide alimentaire vient d'être distribué à la population. L'état épouvantable des dents des gamins laisse percevoir un problème alimentaire chronique. À l'épicerie du village, les denrées sont rares et très dispendieuses. Douze vilaines oranges à jus coûtent 6,99 \$. Le concombre à la mine fatiguée affiche 2,19 \$. Le comptoir des viandes offre de tout pourvu qu'on veuille se satisfaire surtout de saucisses à hot-dog. Pas étonnant que nombre de familles préfèrent prendre la longue route pour s'approvisionner à Saint-Michel-des-Saints.

L'appétit de l'avenir

Les canots d'écorces fines des Attikameks se trouvent dans tous les grands musées d'Amérique. Celui qui a servi aux commémorations de la Grande Paix en 2001 a pourtant été abandonné au bord de la maison de François Newashish, le fils du célèbre César auquel l'ONF avait consacré un beau documentaire signé Bernard Gosselin. Le fils vient de démanteler le rabaska historique pour en récupérer quelques pièces de bois.

Et si ce canot oublié ouvrait le sillage d'un temps nouveau? Pourquoi les jeunes d'hier ne montreraient-ils pas à ceux d'aujourd'hui le sublime d'une culture capable de voguer sur les eaux de son savoir? N'imiter personne et apprendre plutôt à être soi-même pour assurer la suite du monde, est-ce que ça ne passe pas par la transmission des secrets du canot d'écorces?

François Newashish affirme devant un groupe de jeunes pris à témoin que ceux-ci « ne jouent plus qu'à des jeux vidéo ». Un gamin de 14 ans ne manque pas de lui répondre au nom des autres que ce n'est pas vrai. « Alors, dit-il, visiblement heureux de cet intérêt pour son savoir, moi, je voudrais bien montrer comment on fait des canots, avec la gomme de pin, les racines, et tout. Aujourd'hui, ce sont des objets pour les collectionneurs. On peut les vendre très cher. Mais plus grand monde ne sait comment on les fabrique. » Il faut apprendre à remonter ce savoir dans le présent, plaide-t-il.

Peut-on construire des rabaskas avec des yeux d'aujourd'hui? « Ça pourrait se faire », dit songeur le chef Paul-Émile Ottawa.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390